

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTES : **Mme JULIE FORGET, présidente**
M. JACQUES LOCAT, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET MINIER MATAWINIE
À SAINT-MICHEL-DES-SAINTS**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 25 février 2020 à 9 h
Chalet du Mont-Trinité
220, chemin du Mont-Trinité
Saint-Michel-des-Saints

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA MATINÉE DU 25 FÉVRIER 2020	
MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
PRÉSENTATIONS DES MÉMOIRES	
M. YVES DUBÉ (DM34)	7
M. DANIEL TOKATÉLOFF (DM25)	14
REGROUPEMENT DE PROTECTION DES LACS DE LA PETITE-NATION (DM27)	
M. Louis St-Hilaire.....	22
Mme GABRIELLE ROY-GRÉGOIRE	32
M. ALAIN SYLVAIN (DM19).....	36
SUSPENSION	
REPRISE	
CHAMBRE DE COMMERCE DE LA HAUTE-MATAWINIE (DM47)	
Mme France Chapdelaine	49
M. DMITRI KHARITIDI (DM80).....	59
Mme HÉLÈNE MATHIEU (DM30)	67
M. DENIS R. MICHEL (DM41).....	74
DROIT DE RECTIFICATION	
NOUVEAU MONDE GRAPHITE	
Mme Martine Paradis.....	83
M. Frédéric Gauthier	85
AJOURNEMENT	
SÉANCE AJOURNÉE AU 25 FÉVRIER 2020 À 13 H 30	

**SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2020
SÉANCE DE LA MATINÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Mesdames et Messieurs, bonjour. Alors, bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le *Projet minier Matawinie à Saint-Michel-des-Saints*. Bienvenue également aux personnes qui suivent nos travaux par Internet au moyen de la webdiffusion.

10 Nous tenons d'abord à remercier et à féliciter l'ensemble des participants pour leur contribution à nos travaux. Ce sont plus de 200 questions que nous avons reçues en première partie, ainsi que 100 avis d'intention, une centaine d'avis d'intention, dont une quarantaine seront présentés dans les prochains jours.

15 C'est aussi plusieurs questions et réponses entre la commission et les ministères ainsi que la commission et l'initiateur du projet. Nous apprécions cette attention portée à l'exercice de démocratie participative qu'offre le BAPE pour éclairer la décision du ministre et du Conseil des ministres.

20 Le projet pilote de recevoir les questions par écrit a suscité un certain engouement (plus de 80 questions). Plusieurs questions par écrit ont été répondues en séances publiques. Seules les questions différentes des séances publiques ont été transmises par écrit aux personnes-ressources ou à l'initiateur du projet. Pour ceux qui ont utilisé le mode par écrit et que la réponse reçue modifierait votre opinion présentée, veuillez nous en informer à :
25 mine-matawinie@bape.gouv.qc.ca.

Alors, je vais vous demander, s'il vous plaît, de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires et autres appareils électroniques, merci.

30 La prise de photos et de vidéos n'est pas permise au regard du droit au respect de la vie privée des participants, à l'exception des médias. Si vous avez des questions à ce sujet, adressez-vous à la coordonnatrice à l'arrière de la salle.

35 Je me présente, Julie Forget, je suis vice-présidente et membre du BAPE et je préside cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette.

40 Cette commission est composée de Jacques Locat et de moi-même. Nous échangerons au besoin avec les participants qui ont décidé de présenter leur mémoire et leur opinion verbale aujourd'hui pour clarifier certaines de vos idées que vous présenterez dans votre opinion.

45 L'équipe de la commission et présente avec nous ici à Saint-Michel-des-Saints est formée de Julie Crochetière et Stéphan Demers, analystes, William Rioux Ouellet, analyste stagiaire, ainsi que d'Annie St-Gelais, coordonnatrice du secrétariat de la commission, qui est à l'arrière de la salle.

50 L'équipe de la commission compte aussi sur le soutien, à partir de Québec, de Julie Olivier, conseillère en communication, ainsi que d'Éric Côté, agent de secrétariat, et Raphaël Sioui, technicien en informatique.

55 Nous sommes également assistés d'une équipe du Centre de services partagés du Québec composée de Steve Trahan, responsable de l'organisation technique et de la logistique, et de Guillaume Leclerc, responsable de la sonorisation, ici à ma droite.

Tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés et retranscrits à distance par Yolande Teasdale, sténographe officielle. C'est pourquoi il est important de bien s'identifier avant de vous exprimer.

60 La transcription de la séance de ce soir sera accessible par Internet dans une semaine environ dans les centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également dans le site Web du BAPE.

65 Nous avons tenu donc les 14, 15 et 16 janvier derniers les rencontres préparatoires, notamment une à l'intention du public. Ensuite, nous avons tenu les 28, 29 et 30 janvier, la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

70 Nous abordons ce matin la deuxième partie de l'audience publique qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions et de proposer des modifications au projet par la présentation et le dépôt d'un mémoire ou d'une présentation verbale.

75 Les personnes présentes en séances publiques qui présenteront leur mémoire auront aussi l'occasion d'échanger avec les commissaires qui en profiteront pour clarifier certains aspects de leur opinion.

80 Nous poursuivrons la deuxième partie cet après-midi à 13 h 30, ainsi que ce soir à 19 h et demain après-midi à 13 h 30.

Nous devons nous déplacer à Manawan jeudi matin, mais le Conseil des Atikamekw de Manawan nous a informés vendredi qu'il serait impossible de nous recevoir à cette date. Nous demeurons en discussion avec eux pour trouver une autre date.

85 Le déroulement de la séance se passe comme suit :

Donc, je demande aux personnes qui ont fait connaître avant le 10 février leur intention de faire une présentation verbale, et dont la présentation est prévue pour cette séance, de se présenter à l'arrière et de bien confirmer votre présence, afin que l'on puisse respecter l'ordre de présentation qui nous a été soumis déjà.

90 Le temps alloué pour chaque présentation est de 15 minutes.

Au besoin – évidemment, je dis au besoin – la commission échangera avec vous s'il y a des précisions que nous souhaitons avoir.

95 Si le temps le permet, ici, en salle, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées par ordre d'inscription à ce registre et elles disposeront de 10 minutes pour leur présentation.

100 Certaines présentations sont prévues à l'horaire de la séance, mais de l'espace est disponible pour les présentations verbales qui n'ont pas fait l'objet d'un avis d'intention.

105 Quelques rappels sur comment présenter votre mémoire. Alors, prendre ce temps de parole, pas nécessairement pour tout relire. Il y a des gens qui viennent souvent tout relire leur mémoire, sachez que Yolande Teasdale, à la transcription, ne va pas tout réécrire. Donc, quand elle va voir que vous allez lire, ce ne sera pas une nouvelle addition à la commission.

110 Alors, on vous suggère plutôt de faire ressortir vos grandes idées. Celles que vous trouvez important de dire à la communauté, ainsi qu'aux commissaires. Nous allons utiliser autant votre mémoire écrit que votre témoignage verbal ici.

115 Aussi, en profiter pour éclairer les points que vous jugez que c'était plus difficile à faire par écrit. Donc, profitez-en pour faire votre présentation verbale de ces points-là. Et aussi, mettre à jour. C'est possible qu'il y ait eu des réponses qui soient rentrées puis que votre, peut-être votre opinion a été un peu modifiée et vous voulez apporter la nuance justement en présentation verbale.

120 Au cours de cette deuxième partie d'audience, l'initiateur du projet et les personnes-
ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont toutefois invités à assister à la séance
publique et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet. Le cas échéant, ils
peuvent vouloir rectifier des faits durant les séances ou par écrit.

125 Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les
personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE. Elles sont aussi
contenues dans un document disponible à l'arrière de la salle.

130 Ces règles de participation portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le
respect à la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas,
par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Et je me réserve le droit d'interrompre une
présentation qui ne respecterait pas ces règles.

135 Veuillez noter que la page Facebook du BAPE vise à informer les citoyens sur les activités
de l'organisme, les différentes étapes franchies par nos commissions en cours, à partager de
l'information liée au BAPE et aussi à recevoir vos commentaires concernant l'organisme dans son
ensemble.

140 Toutefois, les commentaires spécifiques concernant les travaux liés au présent mandat du
BAPE ne seront pas considérés sur cette page Facebook. Vos préoccupations et vos opinions
sont importantes pour nous, mais pour que la commission les considère, vous devez nous écrire à
l'adresse courriel mine-matawinie@bape.gouv.qc.ca, pour obtenir de l'information sur le mandat
et son déroulement.

145 Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein, tel que nous
l'avons vécu d'ailleurs en première partie d'audience. C'est ainsi qu'aucune manifestation
d'approbation et de désapprobation ne sera acceptée au cours de l'audience.

150 Il y a toutefois eu un enjeu en première partie concernant les sonneries répétées des
cellulaires et autres appareils électroniques. Pour les quelques personnes concernées, je vous
informe que je n'hésiterai pas à intervenir et je vous rappelle que c'est un manque de respect
envers les citoyens qui s'exprimeront, envers la commission qui déploie son équipe pour donner
un service de qualité aux participants et envers l'initiateur et les personnes-ressources qui
s'investissent à bonifier ce projet avec vous.

155 Nous vous soulignons que, tout comme l'initiateur du projet et les personnes-ressources,
vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans
sa présentation.

160 Une rectification à l'endroit d'un mémoire ou d'une opinion verbale se limite à corriger de façon démontrée des inexactitudes, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence ou une citation erronée. Il peut s'agir par exemple de statistiques, de chiffres, de durée ou de toute autre donnée ou événement précis.

Par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir 325 personnes alors que son permis n'en permet que 250, on peut alors rectifier ce fait.

165 La rectification ne doit pas servir à se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion, afin d'éviter qu'un débat n'éclate entre participants ou qu'une plainte soit déposée à l'encontre de la commission par une personne qui se sentirait lésée d'avoir été critiquée par un participant.

170 Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle. Les personnes qui y sont inscrites seront invitées à la fin de chaque séance à intervenir. Leurs propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la prochaine semaine. Pour les personnes-ressources qui écoutent en ligne, il s'agira d'écrire un courriel à mine-matawinie@bape.gouv.qc.ca

175 Finalement, la commission pourrait, au besoin, demander à l'initiateur du projet ou aux personnes-ressources de venir répondre à ses questions après la présentation de vos mémoires. Évidemment, seulement pour ceux qui sont présents en salle.

180 À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la commission poursuivra son enquête. Durant cette période, des questions supplémentaires de la commission pourraient être envoyées aux personnes-ressources concernées et à l'initiateur. Vous pouvez suivre nos travaux et les réponses obtenues pourront être consultées sur notre site Web.

185 La commission rédigera son rapport à l'intention du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions ainsi que les constatations et de l'analyse de la commission concernant le projet à l'étude.

190 Le rapport sera remis au ministre au plus tard le 26 mai 2020. Par la suite, le ministre disposera de quinze jours pour le rendre public.

195 Parallèlement à cette partie publique, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques procède à sa propre analyse environnementale. C'est donc avec l'éclairage de ces deux rapports que le ministre fera ses recommandations au Conseil des

ministres. La décision d'autoriser ou non le projet, et selon quelles conditions, appartient au Conseil des ministres.

200 Alors, nous vous rappelons que votre rôle aujourd'hui est de présenter votre opinion et, après cette semaine, de suivre l'évolution du dossier.

205 Il s'agira de vous tenir informés à travers les échanges de la commission avec les personnes-ressources et l'initiateur et de lire le rapport du BAPE, et ensuite de lire le décret du Conseil des ministres.

Pour lire le rapport du BAPE, je vous rappelle que nous avons une fiche synthèse qui synthétise l'ensemble de l'opinion de la commission en une page et demie.

210 Nous avons aussi un résumé sur environ 10 pages qui reprend les grandes idées du rapport du BAPE.

215 Le rapport en tant que tel, dont le chapitre 2 qui se consacre à vous, à vos préoccupations et vos opinions, ainsi que la conclusion qui souvent rappelle des choses qui étaient un peu hors de notre mandat, mais qui seraient importantes pour l'encadrement du mandat.

Et le rapport fait typiquement une centaine de pages. Alors, vous pouvez lire ce qui vous intéresse à l'intérieur du rapport.

220 Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information obtenue par la commission sera rendue publique et sera accessible sur notre site Web. Il s'agira évidemment de suivre nos différents canaux d'information : s'inscrire à l'alerte pour le dépôt de nouveaux documents, à notre page Facebook, notre compte Twitter et visiter régulièrement notre site Web.

225 Je souligne que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est doté d'une Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services et obtenir de l'information sur le type de participation à nos travaux, tel que votre lieu de résidence, l'âge et le moyen de transport utilisé. Vous n'y inscrivez pas votre nom, ça demeure anonyme.

230 Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire disponible à cet effet à l'arrière de la salle et de le remettre avant de quitter. Votre opinion à l'égard de nos services est essentielle pour l'amélioration de nos services.

235

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
M. YVES DUBÉ**

LA PRÉSIDENTE :

240

J'inviterais donc maintenant notre premier participant, monsieur Yves Dubé. Bonjour!

M. YVES DUBÉ :

245

Bonjour! Ça reste toujours aussi intimidant. Je voudrais premièrement vous remercier de l'opportunité que vous nous laissez de pouvoir nous exprimer en toute liberté à tous les membres du BAPE.

250

Je me présente, mon nom est Yves Dubé, je suis né à Saint-Michel-des-Saints, j'habite à Saint-Michel-des-Saints et je travaille à Saint-Michel-des-Saints. Ma conjointe est enseignante à la polyvalente des Montagnes, qui s'appelle maintenant école des Montagnes parce que ce n'est jamais devenu une polyvalente parce que maintenant, au lieu d'accueillir pratiquement 250 élèves, on accueille environ une centaine d'élèves.

255

J'ai eu deux enfants, deux filles. Elles sont à l'université. Une a terminé, une est en train de faire sa maîtrise. Je ne crois pas que mes filles vont revenir un jour à Saint-Michel-des-Saints. Ça m'attriste énormément, parce qu'on n'a pas été capables de créer un climat économique qui favorise que nos jeunes puissent revenir localement travailler et vivre et s'épanouir dans ce milieu-là.

260

Je travaille chez Jecc Mécanique. On a été la compagnie qui a installé l'usine de démonstration et présentement, on est à terminer l'installation de la microspheros. Ils appellent ça les PVA. Moi, je suis chargé de projet. Ça fait plus de 15 ans que je travaille chez Jecc Mécanique. On a travaillé un petit peu partout, aux États-Unis, au Canada et ainsi de suite.

265

Dans le cadre de ma fonction, j'ai rencontré Carl Trudeau en 2016, des rencontres entrepreneuriales où on se présentait puis on prenait contact. Carl est un gars qui est né au coin de la rue où je suis né et que j'ai habité longtemps.

270

Par la suite, il y a eu une séance d'information par les membres de la COPH – c'est une association qui est contre le projet minier – et il y avait eu beaucoup d'informations que moi je qualifiais de pas tout à fait pertinentes ou relatives à un projet minier comme celui d'une mine de graphite.

275 Par la suite, j'ai créé une page Facebook qui est devenue un groupe et qui s'appelle le
Groupe BonneMine. Il y a eu jusqu'à 1 500 membres dans ce groupe-là. Moi, mon but était
surtout d'informer, d'instruire les gens sur c'est quoi une mine de graphite, c'est quoi le projet que
les gens de Nouveau Monde voulaient installer à Saint-Michel-des-Saints et c'est quoi les
perspectives que ça a amenées.

280 Nous, dans le passé, on a tout le temps eu une économie qui était basée sur le forestier.
C'est cyclique, comme beaucoup de types d'entreprises, d'ailleurs. Il y a des hauts, il y a des bas.
En 2006, on a perdu une usine de panneaux qui accueillait environ 200 employés, peut-être un
peu moins, mais en général, c'était au moins 200 emplois. Au même moment, la scierie a fermé,
285 mais en 2006, il y a eu une grosse crise forestière.

Nous, ça nous a affectés beaucoup à Saint-Michel-des-Saints. Il y a des gens qui en ont
perdu l'ensemble de ce qu'ils avaient gagné dans leur vie, leur maison. Il y a des couples qui se
sont séparés, ça a été une période économique très triste à Saint-Michel-des-Saints.

290 Depuis une couple d'années, ça va mieux. La scierie a été reprise par des gens locaux, La
Granaudière est en train de se bâtir, il y a le projet de la mine. L'industrie récréotouristique laisse
quand même une bonne part d'emplois, et c'est quand même des emplois plus secondaires, à
temps partiel, souvent, et saisonniers.

295 Ça va mieux, économiquement à Saint-Michel-des-Saints. Actuellement, selon les chiffres
de la MRC, on est bon avant-dernier sur l'axe de la 131. Ça, ça veut dire que de Joliette à Saint-
Michel-des-Saints, il n'y a que le village de Saint-Zénon, qu'on considère comme un village de
personnes âgées, qui ont un revenu familial plus bas que nous.

300 Il faut créer de la richesse, à un moment donné. L'économie, ce n'est pas seulement offrir
des services, offrir du récréotouristique, d'avoir des belles plages, puis des choses comme ça. Il
faut créer de la richesse. Attirer des jeunes qui vont venir avoir une famille à Saint-Michel, puis qui
vont vouloir grandir dans cet environnement-là. On a un coin de pays qui est superbe. C'est
305 probablement, à deux heures de Montréal, un des plus beaux villages qu'on peut voir.

Oui, je suis pour le projet minier. Je ne le suis pas seulement pour le côté économique,
malgré que le côté économique est probablement le poids le plus pesant dans ce projet-là, c'est
des retombées économiques de pratiquement 50 millions par année, dont 10 % du budget,
310 environ, va être au maintien environnemental.

Je considère, après avoir lu l'étude d'impact, qu'au niveau de la qualité de l'air, au niveau de
la qualité de l'eau, au niveau de la qualité sonore, on va avoir très peu d'impacts passé le premier
kilomètre.

315 On ne peut pas, et nous ne devons pas laisser passer une opportunité du genre. Ça va
nous donner 25 ans pour être capables de créer un climat économique qui va redorer un petit peu
le blason de notre village et, de même, une grande partie de notre région.

320 Je n'ai pas vu, à travers tous les questionnements qu'il y a eu dans la première section du
BAPE, des questions qui feraient que j'aurais changé d'opinion ou que je pourrais changer
d'opinion. Je fais quand même confiance aux gens dans la vie, peut-être un peu trop crédule,
selon certaines personnes, mais une étude d'impact de plus de 4 000 pages, faite par des gens
qualifiés pour la faire, qui nous dit que dans un rayon d'un kilomètre, on a très peu d'impacts, une
325 empreinte d'à peu près trois kilomètres carrés. Trois kilomètres carrés à Montréal, centre-ville,
c'est immense, là. À Saint-Michel-des-Saints, trois kilomètres carrés, il y a des gens qui ont ça,
c'est une terre pour eux autres.

330 Il faut faire la part des choses. Je suis conscient qu'il y a beaucoup de villégiateurs qui sont
près de ce milieu-là, qu'eux, ça a un impact direct, mais probablement que dans leur vie
quotidienne de quand ils vont être à Saint-Michel puis même quand ils vont être à temps plein à
Saint-Michel-des-Saints, ça ne sera peut-être pas si pire que ça.

335 Puis je me souviens, quand l'usine de panneaux fonctionnait, il y avait une cheminée, il y
avait tout le temps un petit « voum-voum », là, qu'on entendait relativement assez bien la nuit.
Mais c'est un compromis qui n'est pas si pire que ça, quand on pense à tout ce que ça donnait en
contrepartie.

340 Moi, j'ai confiance que les gens de Nouveau Monde vont faire un beau et un bon projet.
J'aimerais juste émettre le vœu qu'un jour, il y ait une réconciliation qui se fasse entre les citoyens
puis les villégiateurs parce que, pour moi, n'importe qui qui vient à Saint-Michel en devient un
citoyen. On n'est pas des étrangers parce qu'on vient d'ailleurs. Quand on vient à Saint-Michel, on
devient quelqu'un de Saint-Michel.

345 C'est tout. C'est mon résumé.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. Donc, est-ce que c'était si intimidant, au final?

350 **M. YVES DUBÉ :**

Je suis quand même quelqu'un qui parle beaucoup, ça fait que ce n'est pas si pire.

355 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Donc, ce n'est pas si mal. Mais il ne faut pas se sentir intimidé, on est vraiment là pour vous écouter. Alors, merci pour votre présentation.

360 Juste parce que vous êtes le premier, ce n'est pas spécifique à vous, je veux juste rappeler que quand vous donnez votre opinion, ça n'augmente pas la force de votre opinion de dévaloriser celle d'un autre. Disons qu'à deux petites reprises, vous avez fait des petits commentaires sur les actions des autres, les opinions des autres, ça n'influence absolument pas la commission. Dans le fond, ce qui est important c'est plutôt de nous dire votre opinion. Celle des autres, ils vont venir
365 nous les exposer, puis nous, on va les entendre.

Mais ce n'est pas personnel à vous, c'est juste un message général.

370 **M. YVES DUBÉ :**

Bien, je m'en excuse si c'est... le point a été celui-là, mais...

LA PRÉSIDENTE :

375 Mais il n'était vraiment pas grave, c'est juste que je les ai notés, moi, je les ai sentis. Puis je suis certaine que si moi je les ai notés, il y en a dans la salle qui l'ont noté. Mais je suis certaine que c'était fait avec respect, mais voilà.

380 **M. YVES DUBÉ :**

Probablement que c'était plus pour amener mon point au niveau du fait que, exemple pour le Groupe BonneMine, ça m'a permis – moi, je les remercie, d'ailleurs – d'avoir fait cette séance d'information là parce que c'est à partir de ce moment-là que mon intérêt pour le projet minier a été plus grand, parce que, comme j'ai créé le groupe Facebook, bien, ça m'a permis de
385 m'informer moi-même encore plus profondément.

LA PRÉSIDENTE :

390 C'est ça. C'est mieux dit ainsi. Donc, ça a contribué à vous forger votre opinion. Voilà.

M. YVES DUBÉ :

Je vous remercie.

395 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, on a quelques questions pour vous. Donc, la première, c'est que ce n'était pas clair pour nous, l'histoire du chemin d'accès. Donc, vous semblez nous indiquer que le chemin d'accès par Jecc, qu'on a vu qui, je crois dans l'étude d'impact, était appelé le tracé B...

400 **M. YVES DUBÉ :**

Oui.

405 **LA PRÉSIDENTE :**

... devrait être privilégié pour les véhicules lourds, mais que les véhicules types touristes, travailleurs pourraient passer par Matawin Est, donc le tracé C. Est-ce que c'est ça que vous vouliez dire ou pouvez-vous préciser?

410 **M. YVES DUBÉ :**

Bien moi, ce que je soumetts comme amélioration, c'est que techniquement, le chemin qui va partir de la mine est en milieu forestier une très grande partie. Il passe relativement près des habitations dans le domaine de Lagrange à un certain moment donné, mais s'il bifurquait pour s'en aller dans le tracé vers chez Jecc Mécanique, l'avantage que ça donnerait, c'est que les camions ne passeraient pas dans le village.

420 Moi, je considère que la rue Saint-Michel, ce n'est pas une rue qui est vraiment adaptable à un transport lourd. Les maisons sont quand même... en tout cas, si vous allez au village, vous allez voir que c'est quand même assez près, les maisons, de la rue. Je pense que ce serait un avantage marqué, pour éviter d'avoir un transport lourd à l'intérieur du village, mais de quand même maintenir un accès vers la mine pour les travailleurs qui vont rester dans le village, et pour les villégiateurs aussi qui vont aller au centre d'interprétation, les sentiers pédestres, de vélo...

425 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, vous proposez de garder les deux chemins, mais que les véhicules lourds passent par Jecc.

430 **M. YVES DUBÉ :**

Exactement.

435 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait.

440 **M. YVES DUBÉ :**

Bien, ça va être pour la quiétude des gens.

LA PRÉSIDENTE :

445 C'est bon, on avait bien compris ça. Puis, donc dans votre témoignage verbal, mais aussi dans votre mémoire écrit, vous parlez que votre vœu, c'est que ce soit un projet intergénérationnel puis aussi, là, vous venez d'ajouter la notion de se réconcilier, la cohésion sociale. Donc, pour le premier volet, que le projet soit plus intergénérationnel, étant donné que c'est sur 26 ans, avez-vous des suggestions un peu concrètes pour que ce soit gagnant pour
450 toutes les générations à venir?

M. YVES DUBÉ :

455 Bien, c'est important que la richesse que ça va créer permette de développer d'autres types d'entreprises qui vont être moins connexes, et au milieu forestier et au milieu minier.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, l'usage du fonds local?

460

M. YVES DUBÉ :

465 Exactement, de faire un usage du fonds local qui va développer d'autres types d'entreprises. Tu sais, que beaucoup de gens favoriseraient le développement touristique de la région, bien, ça va être une belle opportunité de le faire.

LA PRÉSIDENTE :

470 Puis ça, ce serait pour la génération actuelle; qu'en est-il de la génération après que la mine ferme?

M. YVES DUBÉ :

475 Bien, j'aimerais ça que les têtes grises comme moi aident les jeunes à se développer dans le projet. Il y a beaucoup de jeunes qui vont pouvoir travailler à la mine. D'ailleurs, ils vont développer un DEP juste pour ça, pour la mine puis pour La Granaudière et la scierie. Ce serait important que les retombées de ça puis le développement de ça, tu sais, pourquoi qu'on ne pourrait pas devenir un centre de formation pour des domaines d'opération d'entreprises que partout au Québec il y a.

480

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Puis pour l'autre volet, l'aspect cohésion sociale, parce qu'il y a une division sociale, avez-vous des suggestions?

485

M. YVES DUBÉ :

490 Bien, c'est évident que le projet fait une division sociale entre villégiateurs puis citoyens, où est-ce que moi je comprends mal que... à un moment donné, dans les questionnements, on a beaucoup parlé de villégiateurs/citoyens, puis comment qu'on différencie l'un de l'autre. Il n'y en a pas de différence. Un citoyen, c'est un citoyen.

LA PRÉSIDENTE :

495 Mais comment vous recommandez, peu importe la décision du Conseil des ministres, qu'est-ce qu'il faut faire à partir de maintenant pour cette...

M. YVES DUBÉ :

500 Moi, je pense qu'il faudrait qu'il y ait des comités de faits par les gens.

LA PRÉSIDENTE :

Des rencontres?

505

M. YVES DUBÉ :

510 Des rencontres organisées par la mairie, des gens comme ça, la Chambre de commerce, pour qu'il y ait des discussions d'établies pour que les gens, je peux dire des deux parties, s'assoient ensemble puis dialoguent. Ce n'est pas normal que dans un secteur comme on est, qu'il y ait une séparation aussi nette entre villégiateurs puis citoyens. On est dans un village, puis

c'est comme ça dans tous les villages du Québec. Quelqu'un qui n'est pas né dans le village est un étranger. Ce n'est pas normal, ça.

515 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait.

520 **M. YVES DUBÉ :**

On est tous des citoyens. On est tous des Québécois, on est tous des Canadiens, peu importe si on est arrivé il y a un an ou si on est né ici.

525 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait, merci pour la précision. Monsieur Locat, avez-vous des questions complémentaires? On vous remercie beaucoup.

530 **M. YVES DUBÉ :**

Je vous remercie encore une fois et bienvenue à Saint-Michel.

LA PRÉSIDENTE :

535 Merci. Ça fait quasiment sept jours qu'on est chez vous. On commence à connaître les places.

540 **M. DANIEL TOKATÉLOFF**

LA PRÉSIDENTE :

J'inviterais monsieur Daniel Tokatéloff à venir prendre place. Bonjour!

545 **M. DANIEL TOKATÉLOFF :**

Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire. Je vais me représenter, mon nom est Daniel Tokatéloff, je suis résident de Saint-Michel-des-Saints depuis 40 ans. Je suis ingénieur à la retraite. J'ai aussi spécifié que j'étais pas mal impliqué dans le développement du

550

tourisme à Saint-Michel-des-Saints et j'ai donné des détails dans mon mémoire, d'ailleurs, dans ma présentation.

555 De par ma profession, j'ai fait une revue assez complète de l'étude d'impact du promoteur, des 6 000 pages de l'étude d'impact, et j'ai fait un mémoire très technique et je me permets de vous présenter un résumé de ce mémoire.

560 Alors, pour commencer, j'ai regardé les raisons d'être du projet parce qu'en effet, la rentabilité économique est essentielle puis qu'elle détermine la viabilité d'un projet. Or, l'étude de faisabilité du promoteur est basée sur des paramètres économiques très optimistes et non réalistes.

565 De plus, la plupart de ses données datent de l'été 2018 et ne sont plus à jour. Et, par exemple, parlons des coûts en capital du projet qui sont sous-estimés. En effet, selon l'expérience constatée sur les projets miniers, ces projets présentent un risque très élevé de dépassement des coûts. Et même au Québec, on a eu l'exemple récent de Nemaska Lithium, dont le dépassement de coût était de 34 à 35 %, ce qui l'a menée à la faillite, d'ailleurs, et de Mason Graphite qui ont eu un dépassement d'à peu près 30 %.

570 Donc, les dépassements autour de 30 % sont courants dans les projets miniers, non seulement au Québec, mais même à l'étranger.

575 Ensuite, les volumes de ventes prévues par le promoteur sont irréalistes. En effet, le principe selon lequel l'offre s'ajuste à la demande s'est appliqué, et depuis les cinq dernières années, il y a eu une explosion de mines de graphite à travers le monde. Il y a maintenant un surplus de graphite sur les marchés. Il n'y a donc aucune garantie que cette mine vendra 100 000 tonnes de concentré de graphite de façon continue pendant 26 ans.

580 Ensuite, la technologie...

LA PRÉSIDENTE :

Un instant, Monsieur Tokatéloff.

585 **M. DANIEL TOKATÉLOFF :**

Oui?

LA PRÉSIDENTE :

590

Il y a un bruit de fond, je ne sais pas si ça vient du son? C'est qui? Je ne sais pas, là, je ne vois pas. Est-ce que c'est réglé? On dirait que oui. Je suis désolée, c'est juste que c'était vraiment... ça devait vous déranger vous aussi, là.

595

M. DANIEL TOKATÉLOFF :

600

Alors, je continue. Je veux parler de la technologie des batteries aux véhicules électriques. Cette technologie évaluée – excusez-moi – évolue très rapidement; on envisage maintenant l'arrivée sur le marché de nouvelles batteries de deuxième génération, dès 2025. Et la plupart de ces batteries seront sans graphite ou avec du graphite synthétique.

605

Donc, les batteries de première génération au graphite qui constituaient le marché principal de cette mine vont être dépassées dans les quelques années à venir. En conséquence, les prix de vente du concentré de graphite ont chuté sur les marchés. On peut dire que la bulle du graphite est en train de se dégonfler. Donc, les prix de vente espérés par le promoteur dans son étude de faisabilité à 1 730 \$ US par tonne pendant 26 ans apparaissent très optimistes pour ne pas dire spéculatifs.

610

Si on fait une réévaluation de la rentabilité du projet en utilisant les propres courbes de sensibilité du promoteur, on constate que ce projet a une viabilité économique très douteuse, ce qui risque d'enlever complètement la raison d'être de ce projet puisque s'il n'y a pas de rentabilité, il n'y a pas de projet.

615

L'autre point important, la gestion des résidus miniers. C'est le problème environnemental majeur de ce projet puisque les risques de pollution des eaux lui sont reliés et qu'on parle de plus de 100 millions de tonnes de résidus plus ou moins acides et toxiques à gérer à perpétuité. Et j'insiste là-dessus, à perpétuité. On ne parle pas de 25 ans, on parle de siècles à venir.

620

Le promoteur veut employer un procédé d'encapsulation, de codisposition des résidus acidogènes, mais il s'agit d'un procédé expérimental, non éprouvé en application réelle, qui a été seulement développé en laboratoire. Ceci a été confirmé par le promoteur lui-même puisqu'après avoir déclaré lors des audiences de la première phase qu'une dizaine de mines à travers le monde utilisaient ce procédé, il n'a pas été capable d'en citer une seule dans son document déposé à la commission.

625

De plus, le promoteur lui-même a clairement énoncé que des cellules expérimentales de codisposition étaient essentielles pour confirmer les paramètres de ses modèles mathématiques,

qui ne sont toujours que des approximations, et pour confirmer que le remblaiement partiel de la fosse serait possible, ce qui est majeur.

630

Selon le promoteur, ces cellules expérimentales étaient en place à l'usine de démonstration depuis 2019, ce qui s'est avéré être une fausse déclaration puisque ces cellules n'existent pas et seront installées seulement au printemps de cette année. Elles ne donneront pas de résultats avant plusieurs mois ou même plusieurs années.

635

En conséquence, on est en face d'un procédé expérimental qui serait mis en application pour la première fois ici à Saint-Michel, dans une région habitée, au-dessus de la tête de 5 000 résidents et, de surcroît, au sein d'une région touristique et de villégiature renommée, et ceci pour les siècles à venir. J'estime que ceci n'est pas acceptable.

640

L'autre point, les risques de pollution des eaux. Ce projet expérimental provoque une grande incertitude sur la qualité des eaux de rejet qui vont se drainer dans le ruisseau à l'Eau Morte, qui constitue un important milieu humide, contribuant à la qualité des eaux de la rivière Matawin.

645

Pour confirmer, comme par hasard, le caractère expérimental de son procédé pour éviter les drainages acides, le promoteur prévoit injecter en continu – et j'insiste là-dessus – en continu, de la chaux en grande quantité, jour après jour, pour neutraliser l'acidité de ces drainages.

650

De plus, ce projet prévoit utiliser et rejeter 2 000 tonnes de produits chimiques chaque année, ce qui constitue un autre risque majeur pour la pollution des eaux.

655

Au niveau du bruit. Ici, encore, les niveaux de bruit ont été évalués par des modèles mathématiques qui ne sont que des approximations. Pour certaines zones, en particulier de villégiature, les niveaux maxima de bruit considérés comme acceptables par le promoteur, 50-55 décibels, sont en contradiction avec les niveaux recommandés par la *Directive 0-19*; ces niveaux sont de 40 et 45 décibels. Et dans la *Directive 0-19*, il est clairement indiqué que cette directive a préséance sur les normes municipales.

660

En conséquence, ces niveaux de bruit sont non conformes et inacceptables.

665

Dispersion atmosphériques. Ici, encore, des modèles mathématiques ont été utilisés. Le consultant lui-même émet toutes sortes d'avertissements sur les approximations de son modèle, sur la non-précision des résultats, sur l'absence de garantie et sur sa non-responsabilité. Il m'apparaît inacceptable qu'après avoir averti que tous les résultats ne sont qu'approximatifs, il puisse affirmer qu'il n'y aura aucun problème de poussière au domaine Lagrange et au village, alors que les vents dominants vont précisément dans ces directions.

670 L'équipement minier électrique. La liste d'équipements miniers électriques existants, qui a été fournie par le promoteur suite à notre demande, apparaît comme très générale, et les deux tiers ne sont applicables qu'à des équipements pour des mines souterraines. C'est une technologie complètement différente.

675 Jusqu'à ce jour, les équipements électriques annoncés par le promoteur lui ont surtout servi pour faire la promotion de son projet, pour obtenir des subventions de fonds publics.

680 La circulation des camions et la sécurité des usagers. Dans son étude, le promoteur annonçait que l'augmentation de camions due à la mine serait négligeable. Selon lui, 10 à 15 ou 15 à 20 camions par jour en plus sur un total actuel de 378 à 400. Ces chiffres se sont avérés faux. D'abord, il a reconnu que c'est plutôt 40 camions lourds par jour que la mine allait rajouter. Donc, le double.

685 Ensuite, devant l'incertitude sur le débit actuel de camions lourds, sur le débit actuel sur la Route 131, les bénévoles de l'Association, APLT, ont fait un comptage visuel sur un jour moyen. Les résultats sont très différents. Nous avons compté un total de 260 camions par jour, dont seulement 146 camions lourds. On est loin du 400 annoncé par le promoteur.

690 Alors, si on rajoute les camions de la prochaine usine de La Granaudière, 24 par jour, on constate que le trafic lourd sur la 131 va augmenter de 44,5 % si la mine se réalise. C'est énorme si on considère que cette route traverse des petits villages aux rues étroites, qu'elle est déjà souvent surchargée par des camions forestiers.

En conséquence, l'impact sur la sécurité des villageois et des autres usagers va être très important. On peut en conclure que notre réseau routier est inadéquat pour une région minière.

695 Je veux parler un peu des gaz à effet de serre. Le promoteur a annoncé à tout vent, depuis quatre ans, que sa mine serait carboneutre grâce à des équipements électriques. Or, la mine va émettre – je m'excuse... oui, c'est ça – la mine va émettre autour de... excusez-moi, je reviens. La production de gaz à effet de serre par la mine va correspondre à un équivalent de 4 000 à 5 000 nouvelles autos qui seront mises sur la route.

700 Alors, le promoteur se justifie en disant qu'il va acheter des compensations, mais ce qui est bien la confirmation qu'il va émettre une grande quantité de gaz à effet de serre. Selon son principe, toute entreprise qui achète des compensations pourrait se déclarer carboneutre. Ça n'a pas de sens. Ici, encore, cette annonce carboneutre n'est qu'un moyen pour attirer l'attention des médias et obtenir des subventions.

705

710 Ensuite, le plan de réaménagement et de restauration du site. Dans une région habitée et
touristique comme la nôtre, on ne veut pas appeler « restauration » un paysage dévasté par une
fosse de près de 1,5 kilomètre de long, 400 mètres de large, 235 mètres de profondeur,
715 simplement entourée d'une clôture et à côté d'une montagne de résidus plus ou moins toxiques
recouverte d'arbustes rabougris. Pourquoi ces arbustes rabougris? Parce que la couverture
CEBC, couverture capillaire, ne peut pas recevoir des arbres avec des racines qui briseraient, en
théorie, la pénétration... qui empêcheraient la pénétration de l'oxygène.

720 Quant au centre touristique autour de sa mine que le promoteur annonce, je trouve que cela
n'a aucun sens de penser que des touristes seront attirés par un énorme chantier bruyant et
poussiéreux alors que la région regorge d'attraits, de lacs, de rivières, de sentiers au milieu d'une
belle nature. Soyons réalistes – et j'ai été impliqué moi-même dans l'industrie touristique – une
telle mine ne sera pas un attrait touristique, mais plutôt un épouvantail.

720 **LA PRÉSIDENTE :**

Je veux juste vous informer qu'il vous reste trois minutes.

725 **M. DANIEL TOKATÉLOFF :**

Trois minutes, parfait, merci.

730 Étude de risque. Je veux mentionner que dans son prospectus pour financement que le
promoteur a déposé à la Bourse de Toronto, le consultant du promoteur fait la liste de tous les
éléments de risque de ce projet. Je recommande à tous de lire cette liste. Cette liste est très
édifiante, car si on la complète avec une étude économique réaliste, mise à jour, et en
considérant que ce promoteur n'a finalement aucune expérience réelle dans le développement et
l'exploitation de mines, cela prouve que ce projet est extrêmement fragile du point de vue
735 économique, très risqué du point de vue environnemental; un risque qui serait transféré à la
communauté d'accueil, car les risques environnementaux sont majeurs, et ce qui logiquement
devrait mener à l'application des principes de précaution en cas d'incertitudes, tel que suggéré à
l'article 20 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

740 C'est-à-dire qu'une telle mine ne devrait tout simplement pas voir le jour.

LA PRÉSIDENTE :

745 Merci beaucoup. Moi, j'avais une première question. Donc, vous analysez l'économie, dans
le fond l'économie du projet en vous inquiétant de la rentabilité et nommez les incertitudes du
marché. Si le prix du graphite – juste, c'est pour toutes les mines – si le prix du minerai, ici de

750 graphite, est intéressant et que le projet recevait son permis, le projet irait probablement de l'avant. Et si le prix chute trop sous le prix plancher, le projet pourrait être en dormance, comme il y a quand même certains projets miniers en dormance. Donc, ils ont reçu leur permis, tout est beau, mais ils vont attendre d'avoir un meilleur prix.

755 Donc, devant ça – en fait, derrière votre plaidoyer économique, j'aimerais mieux comprendre, parce qu'après l'avoir lu, j'aimerais mieux comprendre la nature de votre préoccupation. Donc vraiment c'est quoi la nature de votre préoccupation, la nature économique de votre préoccupation, et aussi des solutions, donc des propositions, des recommandations que vous voulez faire à la commission un peu plus concrètement. Vous avez fait, comme, l'analyse, mais est-ce que vous avez des recommandations à nous faire et à faire valoir au Conseil des ministres?

760 **M. DANIEL TOKATÉLOFF :**

765 Je dirais, le risque qu'on a en face de nous, c'est que la mine, justement, premièrement, puisse trouver du financement, même si les analyses économiques ne sont pas très positives et que la mine commence son exploitation, donc commence à dévaster le territoire et, comme beaucoup de mines, comme ça se passe très souvent, suivant le cours du minerai sur les marchés, après un an, deux ans, cinq ans, la mine va cesser son exploitation.

770 Alors, il y a un grand risque déjà. Le territoire sera dévasté, premièrement; deuxièmement, qu'il y aura eu beaucoup de, comment dire, de matières acidogènes qui auront été mises à jour, qui risquent de produire à nouveau... qui n'auront pas été traitées par la codisposition, si celle-ci fonctionne, et qui risquent de générer déjà des résidus acides.

775 Donc, c'est là, le danger que je vois. C'est que cette mine puisse fonctionner quelques années, s'arrêter, peut-être redémarrer, s'arrêter à nouveau. C'est ce qui se passe dans presque toutes les mines, d'ailleurs, puisqu'elles suivent le marché des minerais et c'est absolument très, très, très volatile. D'ailleurs, on le voit avec les prix proposés par *Benchmark Minerals*.

LA PRÉSIDENTE :

780 O.K. Donc, c'est le financement public qui vous préoccupe, là, c'est le financement public et l'arrêt des opérations après quelques années.

M. DANIEL TOKATÉLOFF :

785 Je ne dirais pas le financement public, parce que j'espère que cette mine ne va pas uniquement se baser sur un financement public par les impôts des contribuables. J'espère que

cette mine va aller chercher des investisseurs privés et ne pas mettre les fonds publics à risque dans cette aventure.

790 Ça, c'est sur le point financier. Sur le point technique, sur le point dévastation de la région, oui, c'est un grand risque qu'on se retrouve avec la 465e mine abandonnée au Québec, qui produit des déchets toxiques pour les générations à venir.

LA PRÉSIDENTE :

795 Parfait. Monsieur Locat?

LE COMMISSAIRE :

800 Oui. J'aurais peut-être une question, bien peut-être deux. La première, ce serait concernant vos commentaires vis-à-vis la codisposition. Alors, pour vous, quel serait donc ce que vous jugeriez suffisant ou essentiel pour démontrer ce procédé-là?

M. DANIEL TOKATÉLOFF :

805 On a constaté que le promoteur lui-même a annoncé que c'est tellement... c'est nouveau, c'est un concept nouveau. Il l'a annoncé depuis le début, depuis quatre ans, que c'était un concept nouveau. On sait que ça a été développé en laboratoire uniquement. On sait maintenant qu'il n'y a aucune installation au monde qui utilise ça. Il y a un risque énorme. Alors, qu'est-ce qu'on a besoin de faire pour prouver ça? Le promoteur lui-même avait dit qu'il avait besoin de cellules expérimentales. Je reviens là-dessus : une modélisation numérique est une approximation par définition.

810 Donc, pour prouver les paramètres qu'il met dans sa modélisation numérique, il a besoin de données, de données de terrain. On revient aux fameuses cellules expérimentales qui auraient dû être installées, qui n'ont pas été installées, qui seront installées peut-être ce printemps, et il n'y aura pas de résultat avant peut-être un an et plus, comment peut-on confirmer que le modèle numérique de codisposition est valable sur le terrain? Ce sera la première fois, ce sera une première ici à Saint-Michel, au-dessus de la tête de 5 000 habitants. C'est grave.

820 **LE COMMISSAIRE :**

Et si une telle étude démontrait que c'est faisable correctement, qu'est-ce que vous diriez?

825 **M. DANIEL TOKATÉLOFF :**

On aura... il faudra donner la chance au coureur, si on peut dire. Si, grâce à ces données de cellules expérimentales, il peut confirmer que son procédé est fiable et qu'il obtient le financement pour faire sa mine, nous prendrons tous le risque. Parce que réalisons une chose : le promoteur, il veut faire ce projet; qui prend le risque? C'est la communauté. C'est nous autres, c'est la région. Alors, oui, il va faire ses cellules de codisposition, espérons que ça va marcher. Si ça ne marche pas, c'est nous qui allons subir les conséquences.

835 On a vu les rapports de plusieurs experts qu'on a soumis, d'ailleurs. On a un rapport d'expert d'un professeur français, on a un rapport d'expert d'un ingénieur américain, et un rapport d'expert de Norda Stelo qui a été fait pour le groupe d'accompagnement et dans ce dernier rapport, on mentionne même le risque de liquéfaction des cellules de codisposition en cas de secousses sismiques. C'est grave.

840 Tous ces rapports ont mentionné le risque de non-stabilité des haldes de codisposition. Je veux insister là-dessus. Il n'y en a aucune au monde qui a été installée. Aucune. Donc, le risque, c'est nous qui allons le prendre. Le promoteur ne sera plus là après quelques années et il aura débarqué. Nous, on sera toujours ici. Peut-être pas moi, mais mes enfants, mes petits-enfants.

845 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup. On vous remercie beaucoup pour votre intervention. Bonne journée!

850 **M. DANIEL TOKATÉLOFF :**

Merci.

855 **M. LOUIS ST-HILAIRE**

LA PRÉSIDENTE :

Je vais maintenant inviter monsieur Louis St-Hilaire. Bonjour!

860 **M. LOUIS ST-HILAIRE :**

Bonjour! Merci de m'accueillir. Je me présente, Louis St-Hilaire.

865 **LA PRÉSIDENTE :**

Peut-être juste monter un peu votre micro, merci.

870 **M. LOUIS ST-HILAIRE :**

C'est mieux?

LA PRÉSIDENTE :

875 Oui.

M. LOUIS ST-HILAIRE :

880 Louis St-Hilaire, je viens ici représenter le Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation, et vous allez vous demander pourquoi les gens de la Petite-Nation sont ici. Je vais vous l'expliquer dans un instant.

885 Je suis un retraité de l'industrie financière, j'ai été un dirigeant de la Financière Banque Nationale. Ça a été ma carrière. Alors, j'ai évidemment toujours un volet financier dans mes études. Donc, je vous disais, le Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation, il faut comprendre qu'est-ce que c'est. Vous êtes familiers avec le principe, ce sont des gens qui sont dédiés à la préservation des milieux naturels, mais qui font ça sous forme de bénévolat, qui font ça, évidemment, avec des moyens excessivement limités.

890 Alors, on n'a pas derrière nous des équipes d'avocats, d'économistes, d'ingénieurs qui travaillent pour nous, alors, j'invite la commission à être indulgente avec les David qui se présentent devant les Goliath.

895 Ma présentation va se faire en deux temps : la première, c'est d'expliquer pourquoi des gens de la Petite-Nation, de l'Outaouais, se retrouvent ici, et donc de mettre dans le contexte la décision qui doit être prise ici, dans le contexte plus général du fait que c'est un peu tout... vous êtes en train d'étudier ce qui serait la première, la mine la plus au sud du Québec, mais une décision là-dessus aurait un impact beaucoup plus grand que strictement à Saint-Michel-des-Saints.

900 Deuxième, c'est le côté financier de la chose. Le côté financier, mais en rapport avec l'environnement, les liens. Alors, donc, pourquoi l'Outaouais se retrouve ici? Bien, on est deux régions très semblables à tous les points de vue; que ce soit au point de vue géographique, c'est

905 la chaîne des Laurentides, il y a des divisions qui s'appellent l'Outaouais, les Laurentides et Lanaudière, mais dans le fond, c'est le même pays.

910 On a une économie tout à fait semblable, une économie de foresterie et de villégiature. Particulièrement, l'économie des Laurentides est plus développée côté tourisme, mais Outaouais et Lanaudière, c'est très semblable. C'est des pays d'eaux, de beaucoup d'eau, de forêts, de montagnes. Et je m'en venais ici, hier, en voiture, puis tout le long, j'avais l'impression d'être chez nous, là. On est dans les mêmes lieux.

915 Mais aussi, on fait partie d'une même région géologique et ce que je vous présente là, c'est la carte qui a été mise, qui a été faite tout récemment par le ministère des Ressources naturelles dans le cadre de la réflexion qui s'est faite sur les minéraux critiques et stratégiques et ce que vous voyez dans cette carte-là, c'est qu'il y a – c'est nouveau, il y a encore quelques semaines, il n'y avait que trois sites qui étaient identifiés comme des sites miniers possibles au sud du Québec, là, il y en a six. Cette mise à jour date en fait d'environ une semaine.

920 Donc, six sites, là-dedans il y a une mine en opération qui est connue, qui est celle du Lac-des-Îles. Il y a le projet en développement identifié comme tel ici, et il y a les... il y a quatre sites qui sont identifiés comme des sites, des gîtes de graphite, des gisements possibles.

925 Lorsqu'on regarde l'ensemble de la carte du Québec, bien, on voit – c'est très, très clair, c'est très visuel – qu'il est possible que se développe une nouvelle région minière dans le sud du Québec, et ce serait une région de graphite.

930 De plus, vous voyez bien cette carte, mais je veux vous présenter la carte suivante. La carte suivante, c'est nous qui l'avons produite, au regroupement. On a, dans notre groupe, un cartographe géographe de l'Université de Montréal, à qui on a demandé de – familier avec le domaine minier – à qui on a demandé de préparer une carte des claims en vigueur dans le sud du Québec.

935 Alors, c'est là qu'on voit très bien sur cette carte, qu'il y a un vaste réseau, qui est assez récent, de claims. Ces claims-là n'étaient pas là il y a cinq, six ans, ou ils étaient ailleurs. On retrace évidemment sur cette carte-là le projet ici, les projets qu'il y a un peu tout partout, qu'on connaît bien, là, que ce soit Grenville, que ce soit Lac-des-Îles.

940 Alors, il y a un développement, et ce n'est pas parti pour s'arrêter. La *Loi des mines* permet de « claime » à peu près partout. Une grande partie de ces territoires-là sont des territoires de la Couronne, alors ça « claime » allègrement, actuellement, et dépendamment, évidemment, des décisions qui vont être rendues ici, bien, il est fort possible que les claims ne vont qu'augmenter.

945 Qu'est-ce qu'il y a de nouveau là-dedans? Bien, c'est qu'au Québec, on a trois régions minières bien connues qui sont l'Abitibi, la Côte-Nord et maintenant en grande expansion, la région de la Baie-James. Ces régions-là, ce sont des régions qui se sont développées autour de mines. Les gens sont arrivés lorsqu'on a découvert des mines et ils se sont créé des villes, des milieux et ça continue de le faire.

950 Là, on est dans une situation différente; c'est la première fois qu'on a des mines qui viendraient s'installer dans des milieux habités et qui ont déjà des économies et qui ont déjà des façons de fonctionner. Le risque qu'on voit c'est qu'une acceptation du projet à Saint-Michel-des-Saints soit donc le premier geste de développement d'une nouvelle région minière dans le sud du Québec.

955 Alors, l'histoire prouve que... et des développements de mines, ça a des impacts environnementaux. Il y en a déjà eu, on ne peut pas les nier. Là, ce qu'on rajoute comme dimension, c'est des impacts sociaux. Les communautés divisées, ça semble être le cas ici, selon ce que j'entends, même depuis ce que j'entends ce matin. Il y a des gens – et je comprends très, très, très bien les différents points de vue là-dedans, parce que c'est des points de vue qui sont ressentis dans les tripes des gens.

Le témoignage de monsieur Dubé ce matin était très clair à ce niveau-là...

965 **LA PRÉSIDENTE :**

On ne peut pas commenter, excusez-moi, on ne peut pas commenter les témoignages des autres citoyens.

970 **M. LOUIS ST-HILAIRE :**

975 D'accord, O.K. Alors donc, les gens peuvent ressentir, dans leurs tripes, des besoins, des émotions par rapport à ces décisions-là qui sont tout à fait compréhensibles. Vouloir que ses enfants reviennent s'installer près de chez soi, il n'y a rien de plus humain sur la terre. Et, de l'autre côté, l'autre vision de gens qui ressentent dans leurs tripes un projet comme ça, comme étant une horreur, d'installer ça dans des milieux de qualité et naturels qui sont, dans leur tête, des milieux qui doivent être protégés, bien, il faut le comprendre aussi et c'est difficile à réconcilier.

980 Je rajoute un exemple : les gens qui vivent des situations à Grenville-sur-la-Rouge où une mine est en train de poursuivre des citoyens parce qu'ils ne veulent pas de leur mine, bien, c'est des stress majeurs et c'est vécu comme des horreurs. Alors, quand l'industrie arrive dans le sud du Québec, ça peut provoquer des choses semblables.

985 Si ici c'est divisé, je veux vous parler de ce qui se passe dans l'Outaouais qui a, je vous le rappelle, le même profil.

990 En Outaouais, je peux vous dire, puis je vais vous donner les sources, que c'est... il n'y a aucune acceptabilité sociale pour des projets miniers. Comment on peut affirmer ça? Je vous réfère, puis j'ai essayé de déposer un article de journal à la commission, puis j'ai appris que je ne pouvais pas le faire, mais je vous réfère à une conférence de presse qui a été tenue le 19 février, donc la semaine dernière, qui a été tenue au Château Montebello, dans le coeur de la MRC Papineau, où il y avait à la fois la MRC qui était présente, où il y avait à la fois notre regroupement, le Conseil régional en environnement et de nombreux élus et partenaires.

995 Et ce qui a été dit là-dedans, c'est que – et là, je cite juste les paroles que vous pouvez trouver dans des articles de journaux – : « Le préfet de la municipalité a dit que la notion de potentiel minier ne cadre pas avec l'identité de la MRC Papineau et a demandé un rendez-vous avec le ministre des Ressources naturelles pour le rencontrer et faire valoir cette opinion-là. »

1000 La diapositive suivante. Alors, nous, comme Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation, l'été dernier, lorsqu'on a été mis, on a obtenu l'information qu'il y avait du forage dans notre région, qu'on était rendus, on travaillait sur un deuxième 43-101, c'est là que le regroupement s'est créé de toute pièce et huit associations de protection de lacs qui se sont regroupées. En fait, c'est toutes les associations de la Petite-Nation. On a déposé une résolution, que vous voyez là. Je ne vous lis pas le tout, je vous lis – c'est important de lire la résolution elle-même qui dit :

1010 « Le Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation, très préoccupé par le risque que notre territoire devienne une région minière, demande que les activités minières soient interdites dans les zones désignées par la MRC Papineau, comme étant réservées à la villégiature, au récréotourisme, à l'écotourisme et à la foresterie. »

1015 On a soumis ça à des conseils municipaux chez nous et vous voyez, sur la liste, en date du 1er février, il y avait dix conseils municipaux, municipalités, des noms que vous connaissez, bon, Papineauville, Montebello, Saint-André-Avellin, et toutes les autres. En fait, c'est toutes les municipalités de la Petite-Nation qui ont approuvé cette demande-là.

1020 Se rajoutent à ça, des organismes importants. Dans notre coin, évidemment, le Conseil régional en environnement de l'Outaouais, mais aussi Kenauk Nature, Conservation nature Canada, de nombreux autres partenaires plus locaux et, je rajoute, il y a le Regroupement des Associations pour la protection des lacs et cours d'eau des Hautes-Laurentides, qui représente donc 40 associations de lac des Hautes-Laurentides qui ont appuyé cette demande-là.

1025 Alors, le mouvement qui est en train de partir dans Papineau est en train de se déplacer vers les Laurentides.

LA PRÉSIDENTE :

1030 Juste vous informer qu'il vous reste trois minutes.

M. LOUIS ST-HILAIRE :

1035 Oh! Alors, deuxième volet, l'étude d'impact. Passer à travers l'étude d'impact où, finalement, ce qu'on dit, c'est que tous les... on parle de risques là-dedans, que tout est prévu pour les prochains 26 ans, qu'il y a des mesures d'atténuation qui sont prévues dans chacun des risques, mais que – je souligne le fait – il y a beaucoup de mesures d'atténuation qui sont des solutions novatrices, là.

1040 Moi, je vous disais que je venais du monde de la finance. Si, aujourd'hui, une compagnie, cette compagnie-là devait produire, devait faire un appel public à l'épargne pour financer les développements, ils devraient rédiger un prospectus et ils devraient identifier une longue liste de facteurs de risques, les risques environnementaux, évidemment, puis les moindres n'étant pas ceux qui sont liés aux solutions novatrices. Les risques technologiques, il est possible que le graphite devienne désuet sur une période... la technologie, 26 ans, c'est une éternité. Alors, c'est possible que le graphite devienne désuet.

1045 Et, là, à ce moment-là, bien, on oublie la restauration du site. Les risques financiers : la surproduction mondiale, baisse des prix, et là, est-ce qu'on aura l'argent pour faire la restauration? C'est une question.

1050 Donc, il y a plus de risques que ne le dit l'étude d'impact. Et tout ça, bien, c'est pour créer 132 jobs, ce qui est, je peux le comprendre, important pour une communauté, mais il faut aussi penser à la technologie. Je vous invite à voir le site de New Mount Corporation, qui est une compagnie minière géante, internationale, qui a annoncé la semaine dernière qu'ils commandaient une flotte de 151 millions de dollars d'une flotte de camions autonomes qui vont aller dans des mines à ciel ouvert en Australie, bien, c'est possiblement ça, le futur. Ça peut être un grand, grand cratère avec des robots qui travaillent dedans.

1060 Alors, on a déposé un mémoire, nous, que j'ai déposé. On l'a déposé ici, mais on l'a déposé dans le cadre de la réflexion du ministère des Ressources naturelles. Je n'irai pas à travers le mémoire, je n'ai pas le temps, mais le titre dit ce qu'il a à dire c'est « Une ligne à ne pas franchir ». Et on n'a pas de problème avec le développement des minéraux critiques et stratégiques, mais ça

ne devrait pas se faire dans les régions du sud du Québec, pas de créer de nouvelles régions minières.

1065

Alors, la décision que vous avez à prendre est définitivement importante pour Saint-Michel-des-Saints, mais elle est aussi importante pour tous les gens de l'Outaouais, des Laurentides qui vont suivre ça de très près, et pour les 5,5 millions d'habitants de la région entre Ottawa et Montréal, c'est une décision qui va être surveillée de très près. Merci.

1070

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. Juste, peut-être juste des petites informations, comme par exemple au niveau de Grenville-sur-la-Rouge, il y a eu des évolutions sur le dossier, juste pour le public, vous irez voir dans les nouvelles, il y a eu une entente à l'amiable.

1075

Pour déposer un article de journal, effectivement, on ne peut pas faire une reproduction, sauf que vous pouvez toujours mettre la référence, dans le sens que si vous voulez nous informer que ça existe, mais c'est juste la reproduction d'articles. Vous comprenez, les droits d'auteurs des journaux.

1080

Pour le public, ce qui a été mentionné de 43-101, juste pour être sûre que tout le monde comprenne, là, c'est un document, c'est un instrument d'information au stade de développement de départ, là, et exploration pour valider la capacité géologique, économique et sociale et tout ça.

1085

Et pour les emplois, si je ne m'abuse, c'est 160 emplois et pas 132, en ce moment. Donc, c'était juste amener ces petites informations-là pour la discussion.

Bon, de mon côté, moi, j'aimerais avoir des précisions. Vous parlez beaucoup dans votre document de donner plus de pouvoir aux élus et aux MRC, aux municipalités. Bon, par exemple ici, à Saint-Michel-des-Saints, il n'y a pas eu la disposition de territoire incompatible avec le développement minier. Donc, on veut profiter de votre présence pour que vous nous recommandiez, dans le fond pour les futures mines dans cette zone dont vous parlez, comment vous verriez ça, le rôle des municipalités dans l'enchaînement du développement d'une mine.

1095

M. LOUIS ST-HILAIRE :

Merci de la question, c'est quelque chose dont je n'avais pas le temps de parler. On est impliqués, on a été invités par la MRC Papineau à s'impliquer dans le processus des TIAM, territoires incompatibles à l'activité minière, suite à un premier refus de la demande de la MRC.

1100

LA PRÉSIDENTE :

Excusez-moi, laquelle des MRC?

1105

M. LOUIS ST-HILAIRE :

La MRC Papineau.

1110

LA PRÉSIDENTE :

O.K., qui a fait une demande?

M. LOUIS ST-HILAIRE :

1115

Qui avait fait une première demande qui a été refusée, qui travaille actuellement sur la deuxième et on est invités à participer à...

LA PRÉSIDENTE :

1120

Et qui avait été faite au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

M. LOUIS ST-HILAIRE :

1125

Oui. Et donc, on travaille là-dedans, actuellement, pour constater les limites de ce processus-là. D'ailleurs, en m'en venant hier, j'étais en route ici, et Radio-Canada à 15 h, la MRC de l'Est-du-Québec qui... pas de l'Est, mais de l'Estrée qui parlait des grands problèmes qu'ils rencontraient avec ça, ça les empêchait de protester, pas de protester, mais de protéger des grands pans de leur territoire.

1130

Alors, c'est le même cas chez nous. Ce qu'on demande, dans le processus des TIAM, c'est on demande aux élus de faire le travail, mais on ne leur donne pas les outils, on ne leur donne pas les moyens. Et on leur met des limitations absolument importantes.

1135

À titre d'exemple, autour d'une municipalité, au moment où on se parle, la protection, elle est de 1 000 mètres. Sur le bord d'un lac, un lac habité – un lac habité étant défini par cinq maisons contiguës –, bien, il pourrait y avoir, dans le cadre d'une demande, une protection de 600 mètres. Alors, pas besoin de vous dire que 600 mètres, faire 23 kilomètres carrés, comme ce que j'entends ici, à 600 mètres d'un lac, serait permis? Un, il y a deux poids/deux mesures, deux types de citoyens : bord de lac et périmètre urbain, mais en plus, on comprend que c'est une nuisance majeure.

1140

LA PRÉSIDENTE :

1145 Mais ma question c'est plus, comment vous voudriez que ce soit fait, dans le fond. Dans le sens que là, ça, c'est le cadre actuel. Donc, vous avez expérimenté le cadre, bien, un nouveau cadre de quelques années, mais que vous trouvez que l'odieux de la preuve va sur la municipalité dans le cadre du TIAM, mais là, comment vous voudriez que ça soit, si vous voulez, valorisé?

M. LOUIS ST-HILAIRE :

1150 Bien, que les règles de protection soient révisées et que les élus aient beaucoup plus de pouvoir là-dedans, dans la définition de ces règles-là et dans l'application de ces règles-là. C'est eux qui connaissent le territoire. Je pense que les zones de villégiature et de tourisme devraient être protégées. Les zones qui, par défaut, protègent les milieux précieux, comme il y en a ici et
1155 chez nous, devraient avoir beaucoup plus de protection. Puis c'est les élus qui les connaissent. Les élus puis, évidemment, les organismes dans le milieu qui peuvent être impliqués, là.

LA PRÉSIDENTE :

1160 Parfait. D'autres questions, Monsieur Locat?

LE COMMISSAIRE :

1165 Oui. Concernant la ligne qu'il ne faut pas franchir, d'après le titre de votre document, comment est-ce que vous verriez une approche qui permettrait d'identifier, dans le territoire, la cohabitation des activités, donc le respect des zones de villégiature et aussi la volonté du gouvernement d'aller exploiter les ressources du sous-sol au nom des Québécois, quelle approche devrait être faite? Là, vous parlez de la MRC, est-ce que ça devrait être plus global? Vous avez participé à des travaux, donc...

1170

M. LOUIS ST-HILAIRE :

1175 Moi, dans le cas dont on parle, je pense que notre position ce serait – dans le cas où on parle sud du Québec, en particulier – je pense que ce qu'il devrait y avoir c'est un BAPE générique sur le graphite dans le sud du Québec, qui devrait être envisagé avant de le faire au cas par cas. Où est-ce qu'on la met la ligne, c'est en haut, en bas? C'est assez difficile à établir. Je pense que la réflexion devrait se faire beaucoup plus globalement sur tous ces enjeux-là d'impacts sociaux et, évidemment, environnementaux.

1180 Est-ce que ça répond à votre question?

LE COMMISSAIRE :

Mais si je comprends bien, est-ce que vous la limiteriez strictement au graphite ou...

1185

M. LOUIS ST-HILAIRE :

Bien, c'est parce que c'est le seul minéral dont on parle dans le sud du Québec c'est le graphite. Il faut savoir que du graphite, il y en a ailleurs aussi, là. Il y a d'autres projets sur la Côte-Nord, des projets prometteurs aussi, qui sont plus avancés qu'ici, là. Mais en ce qui a trait au graphite, j'aurais tendance à recommander un BAPE générique.

1190

LA PRÉSIDENTE :

Donc, un BAPE, pas projet par projet puis dont le...

1195

M. LOUIS ST-HILAIRE :

Pas à la pièce, non.

1200

LA PRÉSIDENTE :

Et dans un contexte où il y a déjà une économie qui n'est pas autour des mines, disons. C'est ce qu'on comprend. C'est ça?

1205

M. LOUIS ST-HILAIRE :

Oui.

1210

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Autre chose?

LE COMMISSAIRE :

1215

Non.

LA PRÉSIDENTE :

1220

Merci beaucoup pour votre intervention.

M. LOUIS ST-HILAIRE :

Merci.

1225

Mme GABRIELLE ROY-GRÉGOIRE

1230

LA PRÉSIDENTE :

J'aimerais maintenant inviter Gabrielle Roy-Grégoire. Vous allez peut-être devoir descendre le micro dans votre cas. Bonjour!

1235

Mme GABRIELLE ROY-GRÉGOIRE :

Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire. Je m'appelle Gabrielle, je suis étudiante à la maîtrise en Sciences de l'environnement à l'Université du Québec à Montréal.

1240

Je vais présenter un commentaire collectif écrit par moi-même, Isabelle Orellana, Lucie Sauvé et Laurence Brière, Hugues Asselin, Felipe Rodriguez et Andres Larrea.

1245

Les auteurs du mémoire sont les membres du projet de recherche qu'on appelle *Extractivisme et conflits socioécologiques : les dimensions critiques et politiques de l'éducation relative à l'environnement dans la résistance sociale*.

1250

C'est un projet de recherche qui s'inscrit dans les activités du Centre de recherche et formation en éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté qu'on appelle le Centr'ERE associé à l'UQAM.

Le Centr'ERE porte un regard, un intérêt particulier sur les enjeux énergétiques en général, et spécifiquement au sud du Québec.

1255

Considérant qu'à notre époque nous sommes confrontés aux impacts des choix de développement de nos sociétés et spécifiquement aux choix énergétiques, nous vous invitons à porter attention à quelques dimensions de la problématique que le projet Matawinie soulève.

1260

Dans un premier temps, il importe de considérer les risques d'un projet minier dans un marché financier globalisé et ses conséquences socioécologiques. Les conséquences environnementales des mines à ciel ouvert ne font pas l'objet de ces commentaires, mais rappelons brièvement une accumulation de plus de 100 millions de tonnes de déchets miniers, 26

ans proposés par le projet, dont 22 % des résidus ont une concentration en sulfure, donc sont acidogènes. Ceci pose un risque de répercussion significatif sur la qualité de l'eau et sur les écosystèmes associés au drainage minier acide.

1265

Soulignons également les impacts sociopsychologiques que les mines à ciel ouvert engendrent dans les communautés. Par exemple, le niveau élevé de stress et d'anxiété vécus par les travailleurs miniers et les communautés près des sites d'exploitation. De plus, l'impact sur la cohésion et les dynamiques sociales associé au changement économique et démographique.

1270

Ces impacts sont évoqués pour rappeler les conséquences d'un projet minier, des conséquences exacerbées dans un contexte économique instable. Nous savons que la valeur du graphite est étroitement liée au coût des matières premières. Comme ces dernières sont soumises à la variabilité du marché globalisé, nous avons des craintes en lien avec la durée des activités de la mine.

1275

Les bénéfices engendrés par l'activité minière demeurent sporadiques et ne sont pas suffisants pour atténuer les impacts à long terme de la minière sur le territoire et sur la communauté. Plus encore, les impacts socioécologiques sont décuplés dans une situation de fermeture prématurée et de manque de financement.

1280

La durabilité nous apparaît inquiétante en raison de l'évolution rapide des technologies rendant limités les débouchés du graphite pour les batteries au lithium-ion. Nous savons que la demande de graphite naturel est grandissante. Il s'agit d'un matériel requis pour les batteries au lithium-ion. Celles-ci sont une technologie de pointe associée à une industrie énergétique en rénovation. Il s'agit sans doute d'une perspective d'affaire intéressante pour un secteur de l'économie qui tente d'assurer sa place dans le marché.

1285

Il est vital de se questionner sur la pertinence sociale d'un tel développement industriel dans une perspective de moyen et long terme. Un regard temporel est ici essentiel. Les énergies renouvelables sont un domaine en pleine évolution. Les recherches se poursuivent et les perspectives de changement technologique des batteries sont déjà amorcées. Si les batteries électriques sont cruciales dans la transition énergétique québécoise, celles au lithium ne sont qu'une option parmi d'autres, avantageuses aujourd'hui en raison de la chute du prix de fabrication dans les dernières décennies.

1295

Justement, les batteries électriques sont présentement en transformation, s'orientant sur ce qu'on appelle les batteries de nouvelle génération. Et ici, je fais écho à plusieurs mémoires citoyens qui ont été déposés et dont on va sûrement encore vous parler. Le Centre d'excellence d'Hydro-Québec annonce le développement d'une batterie solide, sans graphite, qui devrait être disponible d'ici les prochaines trois années.

1300

1305 Une entente conclue par le directeur du Centre d'Hydro-Québec avec la compagnie Mercedes-Benz en janvier 2020 propose une usine pilote de batteries solides à anodes métalliques, donc qui éliminent complètement le graphite.

En février 2020, une société californienne, ENEVATE, annonce la commercialisation d'une batterie, finalement également sans graphite, qui serait plutôt consistée de silicium, et ce, dès 2024.

1310 Finalement, le géant Tesla propose, à l'automne 2019, une batterie dont le graphite serait synthétique plutôt que naturel.

1315 Le projet Matawanie proposé par Nouveau Monde Graphite nous inquiète donc pour ces trois raisons spécifiques, soit : sa durabilité dans un marché financier globalisé; l'évolution rapide des recherches sur les technologies renouvelables et l'émergence d'alternatives à la batterie lithium-ion. Les réflexions portent à s'interroger sur la pertinence du projet de graphite de Nouveau Monde.

Dans cet ordre d'idées, nous proposons les recommandations suivantes :

1320 Que l'évaluation du projet Matawinie tienne en compte les trois éléments considérés plus hauts;

1325 Que l'évaluation du projet Matawinie porte une vision intégrale à moyen et long terme des questions énergétiques. Les impacts d'un tel projet sont multiples, systémiques et touchent des dimensions interreliées : politique, écologique, économique, communautaire, et j'en passe.

1330 Que l'évaluation du projet Matawinie demeure critique face aux technologies émergentes et fasse preuve de vigilance au regard de leur potentiel de développement en temps utiles;

Et, finalement, que le ministère de l'Environnement québécois envisage des choix énergétiques rationnels et responsables, en tenant compte des besoins et aspirations des populations locales.

1335 **LA PRÉSIDENTE :**

1340 Merci beaucoup. J'avais peut-être une question, si vous pouviez préciser ce que vous voulez dire par « impacts socioécologiques d'une mine fermée prématurément », ainsi que les aléas du marché financier qui feraient l'intermittence, ouverture et fermeture de la mine.

Mme GABRIELLE ROY-GRÉGOIRE :

1345 Bien, en fait, l'idée c'est le concept très simple qu'on manque d'agent... en fait, une mine à ciel ouvert a plusieurs impacts, que je n'ai pas évoqués, mais de nature sociale et écologique. Et quand on ferme une mine de façon prématurée, on manque tout simplement de financement pour remettre, faire ce qu'on appelle la restauration, donc remettre à l'état naturel, à son état d'origine, et ça, évidemment, ça a des conséquences beaucoup plus importantes, beaucoup plus longues sur le territoire et sur, bien, la communauté qui vit autour. C'est ça que je voulais dire.

1350 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait, merci.

LE COMMISSAIRE :

1355 Peut-être sur le même sujet, est-ce que vous êtes au courant des programmes de restauration qui sont prévus dans l'étude environnementale et le financement?

Mme GABRIELLE ROY-GRÉGOIRE :

1360 La question?

LE COMMISSAIRE :

1365 Par exemple, vous dites que quand le projet minier arrête d'une façon imprévue, que, bon, bien, pour restaurer le site, donc vous dites que d'après vous, il n'y a pas de fonds qui sont prévus pour le faire? Alors, je me demandais si vous étiez au courant de la structure de financement que doit amener la compagnie pour garantir justement ces choses-là?

Mme GABRIELLE ROY-GRÉGOIRE :

1370 Oui. Non, je suis au courant. Je suis au courant aussi qu'on demande souvent plus d'argent, selon certains groupes, dont la Coalition meilleure mine Québec qui considère qu'il n'y a pas assez de fonds qui sont accordés, qui sont prévus pour ça. Mais, bon, à part de ça, dans les faits, souvent, s'il n'y a plus d'argent pour continuer le projet, à ce moment-là, il n'y a souvent plus d'argent pour restaurer l'environnement. C'est souvent ce qui arrive.

1375

LA PRÉSIDENTE :

1380 En réalité, c'est qu'il y a une garantie financière comme disposition, mais il y a des critiques sur l'ampleur de l'enveloppe de la garantie financière. Juste pour résumer un peu l'idée.

1385 Évidemment, bon, l'impact socioécologique, moi, ce que je saisissais, puis je veux juste vérifier que c'est ce que vous voulez dire, c'est que finalement, la mine, disons qu'elle est très installée, les installations sont mises sur place, donc une grosse partie de l'empreinte est déjà débutée, puis finalement, on ne voit pas tous les bénéfices que la mine voulait... auxquels la mine s'était engagée sur 26 ans. Donc, sur 10 ans, on n'a pas tous les bénéfices qu'on aurait pu avoir pour les coûts. Est-ce que c'est ce que vous voulez un peu dire par impact socioécologique d'une fermeture prématurée?

1390

Mme GABRIELLE ROY-GRÉGOIRE :

1395 Oui, c'est ça. Dans le sens qu'on prévoit des jobs sur 26 ans, et des revenus annuels de la minière, puis une fois qu'on a construit le trou et qu'on a endommagé le territoire de façon souvent irrémédiable, si on arrête à ce moment-là, bien, on perd l'aspect de bénéfice, donc, qui est la fonction économique et de revitalisation de la région, puis on se ramasse avec les dégâts environnementaux qui sont plus difficiles à ramasser quand il manque le financement pour le faire.

1400 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Je vous remercie beaucoup pour votre intervention. Bonne journée.

1405

M. ALAIN SYLVAIN

LA PRÉSIDENTE :

1410 J'inviterais maintenant le dernier intervenant avant la pause, après on va avoir une pause, monsieur Alain Sylvain. Bonjour!

M. ALAIN SYLVAIN :

1415 Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire. Le premier intervenant avait raison, c'est vraiment impressionnant.

LA PRÉSIDENTE :

1420 Ah oui, c'est intimidant, oui.

M. ALAIN SYLVAIN :

1425 C'est intimidant, c'est beau de voir ces experts-là vraiment calés. Je ne reprendrais pas un expert.

LA PRÉSIDENTE :

1430 Bien, ce n'est pas intimidant, au contraire, c'est la variété des opinions qu'on veut avoir. Donc, si on avait juste des experts, ce serait un peu moins intéressant que d'avoir l'ensemble, la pluralité des opinions de Saint-Michel-des-Saints. Alors, vous ne devriez pas être intimidé, on veut avoir l'opinion de tous, peu importe l'expertise.

M. ALAIN SYLVAIN :

1435 Alors, je vais tenter de ne pas être intimidé. Je me présente, je suis Alain Sylvain...

LA PRÉSIDENTE :

1440 Je vais tenter de ne pas être intimidante, j'espère que ça se passe bien.

M. ALAIN SYLVAIN :

1445 Alors, je suis ce qu'on appelle dans le coin un villégiateur puis un policier retraité. J'ai passé 32 ans de ma vie au Service de police de Montréal, dont 22 ans aux enquêtes criminelles. Je suis spécialisé, entre autres, en interrogatoires vidéo et en recherche des non-dits, qu'on appelle.

1450 Alors, depuis 13 ans, je suis un ornithologue amateur. J'ai travaillé cinq ans bénévolement pour la création de *l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec*. Pour ce faire, je me suis promené dans toutes les régions du Québec à faire des relevés ornithologiques. C'est ma conjointe qui m'a amené là-dedans. Et puis lorsque j'ai su qu'il y aurait le développement d'une mine, bien, je me suis rendu à six reprises sur les lieux de la mine ici pour faire des relevés ornithologiques, pour voir un petit peu ce qui se passait.

1455 J'avais déjà fait ça dans le cadre de *l'Atlas des oiseaux nicheurs*. Moi, j'ai relevé personnellement 62 espèces d'oiseaux susceptibles de nicher, exactement sur le spot de la mine,

dans peut-être un rayon d'environ 1 000 mètres, pas plus... 500 mètres, environ, alors pas plus que ça.

1460 Là, je vais vous parler des dommages que la mine va créer à la nature parce que les
oiseaux vont être réellement impactés par la venue d'une mine, O.K.? La pression va être énorme
sur eux. Naturellement, ils vont être déplacés à cause du bruit, les dynamitages qui vont être
continuels, la poussière. La luminosité, parce qu'il va y avoir une lumière qui va être émise de soir,
maintenant, qui n'est pas naturelle, mais pas du tout dans le coin. La pollution de l'eau. Tous ces
1465 facteurs-là vont mettre une pression énorme sur la faune aviaire.

On a regardé aussi tous les autres genres de faunes qui vont être impactés, naturellement
les animaux, et c'est officiel qu'ils vont être déplacés ailleurs.

1470 Lors des auditions, j'ai entendu une question qui a été posée à un expert de la mine, où on
leur demandait quelles étaient leurs mesures d'atténuation concernant la faune aviaire puis la
faune en général. Là, il a eu comme réponse que pendant la création de la mine, il détruirait
plusieurs milieux humides, mais que ce n'est pas grave parce que dans 25 ans, ils vont les
recréer.

1475 Moi, là, je suis... mon mémoire s'appelle « Je suis sceptique ». Un milieu humide, à ma
connaissance, là, ça se crée au fil des millénaires, O.K.? En français, on appelle ça une swompe,
là, c'est que c'est un milieu humide et puis là, bien, tu as tous les nutriments qui se déposent là,
puis je me demande comment la minière entend renouveler ça. Comment ils vont recréer ça. Ce
1480 n'est pas comme une niche à chien qui passe au feu puis on la construit sur le bord du garage
ailleurs, là, puis ça ne change rien. On parle d'une swompe.

Alors, ça, c'est un milieu qui va disparaître avec tous ses habitants et il y en a des milliers,
O.K., parce que lorsqu'on fait l'inventaire d'une swompe, il y a des... c'est sûr qu'en plus de la
1485 faune aviaire, il y a les batraciens, les grenouilles, les amibes, et cetera. Tout ça, ça va disparaître.

On nous a dit aussi, je pense que c'est le même intervenant, mais quelqu'un de la mine
nous a dit aussi que concernant l'abattage des arbres, tout ça, eux, s'ils ne pouvaient pas
s'empêcher de faire ça pendant la période de nidification, qui est interdite selon la Loi fédérale,
1490 eux autres, la mesure d'atténuation c'était qu'ils étaient pour faire les inventaires des nids.

Ça fait 13 ans que je fais des inventaires d'oiseaux. Je ne sais pas comment on peut faire
un inventaire de nids. J'aimerais connaître le protocole parce que c'est nouveau pour moi. Je n'ai
jamais entendu parler de ça. O.K., les oiseaux de proie, ça, je comprends parce qu'ils sont gros,
1495 ils sont faciles puis ils couvrent un très, très grand territoire. Mais les oiseaux qu'il y a, les 62

espèces qu'il y a là, je ne sais pas comment on pourrait faire un inventaire de nids. Ça, personnellement, je ne connais pas ça. Alors, ça aussi, ça me rend très sceptique.

1500 Une autre question – là aussi, je suis loin d'être un expert, mais j'ai entendu une dame qui est venue vous mettre, entre guillemets, l'électrification de la mine. Puis j'ai beaucoup, je n'étais malheureusement pas présent lors des audiences, mais je vous ai écoutés sur le Web avec grand intérêt. Puis la réponse qui est venue des représentants de la minière, elle m'a un petit peu abasourdi et puis là, on vous a parlé d'un document, puis on vous a dit : si vous voulez, on va le déposer. Si vous voulez.

1505 Alors, moi, j'ai été le chercher, ce document-là. Il s'appelle le DA28. DA28, là, il comprend 32 pièces d'équipements électriques. Mais c'est comme si on avait été chercher n'importe où tout ce qui est disponible sur la terre puis on vous aurait dit : regardez bien, tout ça, déjà, c'est disponible. Là-dedans, sur les 32 pièces d'équipements, il y en a 20 qui sont pour une mine souterraine. Ils ne sont pas adaptés pour une mine extérieure à ciel ouvert. O.K.? C'est des machines, ils sont obligés, parce que dans une mine souterraine, lorsqu'on suit le filon, pour les employés, vous ne pouvez pas avoir d'émanations, naturellement, pour ne pas tuer ces employés, là. Ils savent ça.

1510
1515 Alors, ils creusent leur trou dans la terre puis même qu'ils sont rendus – là, moi, je me suis rendu chez Caterpillar, j'ai été voir du monde puis là, je n'ai pas voulu devenir un expert, mais j'ai voulu comprendre comment ça se faisait. Puis, là, bien, le monsieur m'explique – ils sont rendus même avec des drones – où l'employé va être assis tout simplement dans une cage aérée puis il va conduire ces machines-là. Mais, il dit, ça, c'est petit, là, parce qu'on suit le filon, c'est tout.

1520 Il dit, pour une mine à ciel ouvert – et là, il m'a fait vraiment une belle analogie – il dit, c'est comme si tu voulais vider ton bain avec une cuillère à thé. Ça se fait, mais tu vas trouver ça long.

1525 Alors, ce n'est pas de la machinerie qui est adaptée pour l'extérieur. Puis ce qui coûte cher dans une mine, c'est la manipulation. La manipulation du minerai.

1530 Là, je me suis renseigné concernant la machinerie électrique. Caterpillar, ils font une pelle électrique et puis là, je vous la donne en référence dans mon mémoire, si je ne me trompe pas, F324 ou quelque chose comme ça, je ne me souviens plus du numéro exact, mais la pelle mécanique électrique, elle a une batterie qui pèse 3,4 tonnes. Je vous la donne en référence, sa durée de vie pour une journée, c'est entre cinq et sept heures, qu'il nous dit, dans des conditions idéales, c'est-à-dire lorsqu'il ne fait pas froid, lorsqu'on n'a pas besoin de partir la chaufferette dans la machine, lorsque la batterie, elle n'a pas gelé toute la nuit parce que j'ai compris que ces batteries-là avaient besoin d'électricité aussi pour se réchauffer pour fonctionner.

1535

1540 Alors, lui, il m'a montré – ce monsieur-là – il m'a montré une pelle, il appelle ça d'ingénierie, une pelle mécanique comme ça. Il dit : ça, c'est la plus grosse qu'on a pour l'ingénierie, mais c'est trop petit encore pour les mines. Les camions pareils. Là, j'ai appris plein de choses, mais ce qu'on me dit en général, c'est qu'il n'y a pas de demande présentement pour de la machinerie électrique.

1545 Il y a des machineries qu'ils appellent hybrides, mais ça, ça existe depuis longtemps. C'est qu'il y a des parties qui sont électriques sur ces camions-là, les freins, ces choses-là, mais il n'y aura pas de grosse machinerie parce que c'est trop gros. Un camion, le plus petit qu'il peut y avoir dans une mine à ciel ouvert, c'est 65 tonnes. Ça peut aller jusqu'à 220 tonnes, selon ce que j'ai pu comprendre, alors c'est trop gros. Tu sais, ils montrent des photos de ça, là, tu vois le petit monsieur, il est gros de même à côté d'une roue. Alors, ça ne peut pas fonctionner électrique pour eux. Eux trouvent ça vraiment, tu sais, ils nous disent : tu ne peux pas avoir ça et la demande n'est pas là.

1550 Je sais qu'il y a eu des expériences en Suède, il y a Volvo et Electrek qui ont fait une expérience pendant quelques mois. J'ai tenté d'avoir les résultats. Je sais que c'est arrêté, je n'ai pas pu avoir de résultats, malheureusement, de la compagnie Volvo parce qu'ils ne me les donnent pas. Mais ça n'a pas continué parce que ça n'a pas été... bien, en tout cas, je ne connais pas la raison. Ça, ça n'a pas fonctionné.

1555 Alors, c'est ça pour la machinerie électrique.

1560 Une autre question qui a été amenée pendant vos audiences, c'était sur est-ce qu'il va y avoir, à votre connaissance, est-ce qu'il va y avoir des nouvelles technologies ou il y a quelque chose qui s'en vient? Bien, là, il y a une demoiselle qui en a parlé tantôt et là, bien, on vous avait répondu qu'il n'y avait rien pour les prochains dix ans qui s'en venait pour remplacer le graphite.

1565 Bien, là-dedans aussi, j'ai fait quelques recherches parce que je trouvais ça un petit peu spécial et en effet, la solid-state, la batterie solid-state, s'en vient d'ici trois ans. Hydro-Québec vient d'acheter des brevets dans une université européenne et avec la compagnie Mercedes, ils investissent des millions et ils disent ouvertement, puis c'était dernièrement dans La Presse, que d'ici trois ans, cette batterie-là va fonctionner, va être sur le marché.

1570 Tesla investit des centaines de millions de dollars pour pouvoir modifier sa batterie au graphite parce que leur véhicule, à tout bout de champ c'est arrivé, il y a des accidents, puis la batterie prend feu. Et il y a énormément, il y a quelque chose comme, je pense que c'est 100 kilos de graphite dans une Tesla, dans un véhicule ordinaire. Alors, c'est beaucoup et c'est très, très dangereux pour les incendies.

1575

1580 Alors, la solid-state, l'avantage, ce que j'en ai compris, c'est sans graphite, c'est sécuritaire puis c'est non inflammable. Ça, ça vient du MERN. Alors, tout le monde investit là-dedans. Toyota, Honda, eux autres investissent massivement présentement sur les moteurs à hydrogène. Ça, c'est une autre prochaine technologie qui va arriver.

1585 De la façon dont je vois ça, là, c'est un petit peu comme lorsqu'on va acheter un ordinateur. On est content parce qu'on achète la dernière technologie puis quand on sort avec notre boîte puis on passe dans la porte, il y a le livreur qui rentre avec la nouvelle technologie. Tu sais, on s'en va chez nous avec la nouvelle, mais il en rentre une nouvelle le lendemain. Bien, c'est ça qui se passe présentement.

1590 C'est sûr que c'est l'avenir. C'est sûr que c'est l'avenir, on s'en va là. Sauf que je ne pense pas que ça vaille la peine de détruire la région pour ça. La minière présentement, ils font – j'ai appris un bon mot – ils font du greenwashing. Tu sais, là, ils mettent tout ça électrique puis ils mettent ça tellement beau, là, c'est un rêve.

LA PRÉSIDENTE :

1595 En français, c'est écoblanchiment.

M. ALAIN SYLVAIN :

L'éco, oui...

1600 **LA PRÉSIDENTE :**

Puisqu'on parle en français. Oui.

1605 **M. ALAIN SYLVAIN :**

J'ai trouvé ça fantastique, comme mot. Alors, c'est ce qui s'en vient, puis c'est sûr que ça s'en vient, mais pas avec ça. Pas avec ça. Moi, je vous dis, là, personnellement, je vous dis qu'il serait vraiment dommageable de détruire toute la magnifique région de Saint-Michel-des-Saints pour un matériau qui va être désuet dans quelques années. Très, très prochainement.

1610 Alors, tout ça avec une promesse d'électrification d'une mine qui ne verra peut-être jamais le jour parce que l'initiateur vous demande cinq ans avant de commencer à électrifier la mine, puis de l'autre côté, on a la solid-state qui dit qui va apparaître dans trois ans. Alors, c'est quelque chose qu'on ne verra pas, probablement.

1615

1620

Moi, c'est ma perception des choses, là, comme simple citoyen. Mais, par contre, moi et ma famille, on vient de la Beauce, O.K.? Alors, région Thetford Mines, Asbestos, ce coin-là, j'ai plein de famille et j'ai écrit au maire en ce sens-là. Je vous ai fait parvenir une copie de la lettre. Écoutez, là aussi, il y avait des promoteurs qui sont arrivés là avec la ruée vers l'or, hein? Dans le temps, c'était l'amiante.

1625

Alors, aujourd'hui, Thetford Mines, j'ai de la famille qui est là, j'en ai plusieurs qui sont morts, malheureusement, de l'amiantose, mais dans cette région-là, aujourd'hui, allez voir, tout est dévasté. Il n'y a plus... les jeunes, ils ne veulent pas aller là, ils ne veulent pas rester là, c'est dégueulasse à voir, là. Je ne sais pas si vous êtes déjà allée, mais c'est épouvantable. Asbestos, ils ont tellement honte, ils veulent changer de nom. Malartic, il se passe à peu près la même chose. Moi, je pense que le passé est garant du futur.

1630

Alors, l'attrait touristique de Saint-Michel-des-Saints va tout simplement disparaître. Il n'y a pas une jeune famille qui va dire : eh, on va aller s'installer à Saint-Michel-des-Saints, c'est le fun, on va vivre dans la poussière. Les dynamitages quotidiens, l'eau qui risque d'être polluée, puis dangereuse pour notre famille, je pense que je vais aller vivre ailleurs.

1635

Personnellement, là, moi, je n'amènerais pas ma famille vivre ici.

LA PRÉSIDENTE :

Il vous reste trois minutes.

1640

M. ALAIN SYLVAIN :

1645

O.K. Alors, Madame la Présidente, en conclusion, votre décision va avoir un impact majeur sur les futures générations. On les a entendus tantôt, les jeunes, puis c'est le fun à voir. Les futures générations, elles ne cherchent pas à obtenir un emploi dans une mine. On les voit dehors, on les voit quand ils montent aux barricades avec... ce qu'ils veulent, c'est un milieu sain, ils veulent avoir le droit de vivre dans un milieu qui est sain.

Alors, ça va être majeur, votre décision, puis je vous demande de refuser ce projet-là.

1650

LA PRÉSIDENTE :

Merci pour votre intervention. Juste clarifier que la commission ne décidera pas de l'issu du projet, nous allons décider ce que l'on va écrire dans le rapport, par contre.

1655 **M. ALAIN SYLVAIN :**

Eh voilà!

1660 **LA PRÉSIDENTE :**

Pour évidemment éclairer la position du ministre ainsi que le Conseil des ministres.

1665 **M. ALAIN SYLVAIN :**

Je souhaite que vous l'éclairiez dans le négatif.

1670 **LA PRÉSIDENTE :**

On a compris. On a bien compris. Pas de manifestation d'approbation, merci.

Donc, juste peut-être quelques questions. Moi, les questions que j'ai ne portent pas vraiment sur le sujet que vous avez apporté là, mais plus ce que vous avez abordé dans votre mémoire, parce que vous avez apporté des compléments, à ce que je comprends.

1675 **M. ALAIN SYLVAIN :**

Oui.

1680 **LA PRÉSIDENTE :**

Je trouve que vous vous êtes quand même assez débrouillé pour un simple citoyen sans expertise, dans le sens que vous avez apporté quand même de la nouvelle information. Alors, il ne faut pas dénigrer le citoyen. Nous, on les appelle les citoyens experts, au BAPE, donc c'est des citoyens qui apportent de la connaissance sur le sujet.

1685
1690 Alors, bon. Moi, ma question est surtout sur... que vous n'avez pas confiance, en fait quand on lit votre mémoire, on voit que donc, vous êtes contre le projet, bien sûr, et vous n'avez pas confiance aux engagements de l'entreprise qui, selon vous, fait seulement de la prospection pour passer un peu au suivant. Dans la première partie, il a été confirmé que le permis était associé aux engagements; donc en principe, le gouvernement, lui, doit faire le suivi de ces engagements-là, qu'ils changent de propriétaire ou non.

M. ALAIN SYLVAIN :

1695 S'il les intègre.

LA PRÉSIDENTE :

1700 Non, mais en fait, c'est associé au permis. Donc, je fais juste rappeler ce qui a été dit dans la première partie. Mais dans tous les cas, je voulais juste revenir sur le lac du Trèfle. Donc, vous venez du lac du Trèfle, vous êtes des résidents du lac du Trèfle?

M. ALAIN SYLVAIN :

1705 Oui, du lac du Trèfle, oui.

LA PRÉSIDENTE :

1710 Donc, pour ce cas-là en particulier, il n'y a pas effectivement d'engagement pour ce qui se passe au lac du Trèfle, alors dans ce contexte, je voulais vous suggérer, j'aimerais ça entendre vos suggestions des mesures qui rendraient... bon, disons que la décision va dans un sens qui ne vous plaît pas ou va dans le sens qui vous plaît, là, on ne peut pas savoir qu'est-ce qui va arriver, mais qu'est-ce qui rendrait des mesures plus acceptables pour les résidents du lac du Trèfle, est-ce qu'il y aurait des conditions d'acceptabilité pour le lac du Trèfle? Là, je veux dire, dans un cas
1715 où ça irait de l'avant, là, bon, ce serait quoi qui pourrait être fait pour le lac du Trèfle? Donc, ce qu'on comprend c'est que c'est à peu près à 4 kilomètres... bon. Ça dépend où, là.

M. ALAIN SYLVAIN :

1720 Bien, c'est un petit peu moins, la deuxième partie, là.

LA PRÉSIDENTE :

1725 Le début du lac, j'ai compris que c'était à 2,5 kilomètres, mais les résidences, c'est à peu près à 4 kilomètres de la fosse...

M. ALAIN SYLVAIN :

1730 Oui, mais la deuxième phase de la mine est beaucoup plus près.

LA PRÉSIDENTE :

Bon, l'agrandissement. Mais là...

1735 **M. ALAIN SYLVAIN :**

L'agrandissement, oui, parce que ça va se faire, hein?

LA PRÉSIDENTE :

1740

Donc, dans tous les cas, je voulais un peu vous entendre sur qu'est-ce qui, selon vous, pourrait être fait pour le lac du Trèfle pour que ce soit plus acceptable pour ces résidents-là.

M. ALAIN SYLVAIN :

1745

Bien, écoutez, les mesures d'atténuation, j'ai de la difficulté à en trouver parce que le bruit, il ne l'arrêtera pas, les explosions, il ne les arrêtera pas, puis la poussière, elle ne retombera pas, là. C'est sûr qu'elle va rentrer dans le vent. Alors, les mesures d'atténuation, c'est difficile parce que s'il opère, à partir du moment où il va opérer, il va détruire et il va nous déranger. O.K.? Puis ce n'est pas personnel, là. Parce que là, je dis, il va nous déranger, mais il va déranger tout.

1750

LA PRÉSIDENTE :

Mais dans le fond, dans les études d'impact, il y a éviter, il y a atténuer puis il y a compenser. Alors, éviter c'est de ne pas y être. D'atténuer, c'est les mesures dont vous parlez, donc comment atténuer un effet nocif ou nuisible. Puis il y a compenser. Donc, c'est les trois... dans le fond, je vous demande, est-ce qu'il y a quelque chose là-dedans qui peut marcher?

1755

M. ALAIN SYLVAIN :

Écoutez, compenser, là... compenser, là, je pense que, je vais vous dire que 50 % de la population de Saint-Michel ne veut pas de compensation, c'est les villégiateurs. C'est officiel qu'on ne vient pas ici en résidence secondaire pour obtenir une compensation, là. On vient ici pour être tranquille, avoir la paix, puis on sort de la ville.

1760

Alors, c'est un milieu récréotouristique, alors je ne vois pas de mesures, personnellement, là, je ne vois pas de mesures qui nous feraient accepter la mine, être heureux de l'avoir comme voisin.

1765

1770 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, bien, disons dans le cadre d'un programme d'acquisition de propriétés...

1775 **M. ALAIN SYLVAIN :**

O.K.

LA PRÉSIDENTE :

1780 En fait, j'essaie juste d'explorer s'il y a quelque chose qui serait acceptable pour le lac du Trèfle. Parce que je sais qu'on a reçu plusieurs mémoires là-dessus, donc la question va revenir.

M. ALAIN SYLVAIN :

1785 Oui, j'en ai parlé la première fois où on s'est rencontrés, parce qu'il y a eu des rencontres de citoyens où l'initiateur était là puis, écoute, à côté, il y a le ZEC, qui fonctionne plus ou moins, puis il y a des lacs qui sont libres. Alors, prends mon chalet puis amène-le sur le bord d'un lac là-bas, à 15-20 kilomètres de la 131, et ça, ça va atténuer. Puis c'est vrai que je lui ai dit ça, là. Si tu crois réellement ça, là, que tu peux nous satisfaire, bien, amène-nous là-bas, tout simplement.

1790 Tu sais, parce que moi, je ne suis pas intéressé à vivre à deux kilomètres d'une mine. Même si on me dit que le premier kilomètre, on va acheter ton chalet, mais à deux kilomètres, on va tout entendre. La preuve c'est que lorsqu'il y a eu les premiers prélèvements et qu'il y a eu les premières explosions, on les a entendues au lac du Trèfle. Alors, puis là, bien, moi, je lui avais posé la question : pourquoi tu as utilisé des tapis? Puis ça n'a jamais été répondu non plus devant vous autres. Pourquoi tu as utilisé des tapis? Je suis persuadé – tout ça c'est mon opinion – je suis persuadé que c'était pour assourdir l'explosion, c'est tout. Parce qu'il l'a dit : ça coûte cher, on n'utilisera jamais ça, ce n'est pas la vraie technique. Mais d'abord, pourquoi tu l'as fait, là? Si ça coûte si cher que ça, puis surtout que là, c'est tout ouvert, ça fait que je suis très sceptique.

1800 **LA PRÉSIDENTE :**

Je comprends. Monsieur Locat?

1805 **LE COMMISSAIRE :**

Puis là, je reviendrais aux oiseaux.

M. ALAIN SYLVAIN :

1810

Oui. Je vais être mieux là-dedans.

LE COMMISSAIRE :

1815

C'est intéressant, on a un des collègues au BAPE qui s'appelle Pierre André, qui aime beaucoup les oiseaux aussi, puis il est comme vous, il a deux prénoms dans son nom. Alors, je ne sais pas si c'est commun aux amateurs d'oiseaux, mais en tout cas.

M. ALAIN SYLVAIN :

1820

Justement, monsieur Pierre André, je vois souvent son nom passer.

LE COMMISSAIRE :

1825

Alors donc, la question que je me posais c'était quand on vient ici, on voit que c'est une région forestière. Et donc, si on parle d'effet de la coupe forestière pour le projet minier sur les oiseaux, alors comment vous comparez un peu ces deux activités économiques et leur impact sur les oiseaux? Comment ils s'adaptent finalement donc...

M. ALAIN SYLVAIN :

1830

Écoutez, la pression est la même sur les oiseaux lorsqu'on parle de coupe forestière, parce que là, on parle particulièrement d'oiseaux qui sont migrateurs, c'est-à-dire qui vont passer l'hiver dans le Sud, jusqu'en Amérique du Sud, qui vont remonter par ici ensuite.

1835

Alors, la pression, elle est forte parce que lorsqu'on coupe une forêt, que ce soit pour faire une mine ou pour un projet forestier, c'est que les oiseaux vont être déplacés. Ils vont être déplacés puis à un moment donné, ils ne se retrouvent pas. Tu sais, eux, ils sont habitués parce que l'oiseau revient pratiquement toujours à l'endroit où il est né ou alentour, O.K., parce qu'il va revenir nicher là.

1840

Alors, la première année où il va arriver là puis que son espace de nidification n'est pas là, très souvent, il ne nichera pas à cause de ça. Et il y a un article de La Presse auquel je vous réfère, qui dit que dans les dernières décennies, à cause de l'activité humaine, on a perdu 29 % des oiseaux en Amérique du Nord.

1845

Bien, l'activité humaine, c'est ça. C'est les coupes forestières, c'est les mines, c'est l'utilisation de tous les pesticides, insecticides ou tous les « cides » que vous pouvez imaginer.

1850 Alors, ça, ça crée une pression énorme sur la faune aviaire. S'ils ne nichent pas une année puis que déjà, on a une perte d'oiseaux à cause de ça, bien, ça vient encore de diminuer à chacune des fois.

LA PRÉSIDENTE :

1855 Puis est-ce que vous pouvez nous décrire la situation du bruit actuelle au lac du Trèfle?

M. ALAIN SYLVAIN :

Ah oui.

1860

LA PRÉSIDENTE :

Je veux dire, la fréquence, la force, sans nécessairement donner les dB, là, mais juste l'expérience.

1865

M. ALAIN SYLVAIN :

Oui, parce que nous autres, on le fait. Ma conjointe, on prend des tests, c'est-à-dire qu'à tout bout de champ, elle se rend sur le bord du lac, puis on a un appareil photo et enregistreur et puis on enregistre les sons, tout simplement. Et ce qu'on entend c'est la nature à 90 % du temps. Tu sais, on entend le vent, on entend les huards qui chantent sur le lac, on entend les oiseaux, mais on n'entend pas de bruit... c'est sûr qu'un voisin qui va se construire un quai, on l'entend. Ça, ça va arriver.

1870

1875

LA PRÉSIDENTE :

Mais en ce moment, les opérations actuelles de développement, d'exploration, disons, de la mine, vous ne les entendez pas?

1880

M. ALAIN SYLVAIN :

Non.

LA PRÉSIDENTE :

1885

O.K. Parfait. Bien, je vous remercie beaucoup.

M. ALAIN SYLVAIN :

1890 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1895 Alors, on va prendre une pause de 15 minutes. On est de retour donc à 10 h 55.

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

1900

**REPRISE DE LA SÉANCE
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
Mme FRANCHE CHAPDELAINE**

1905

LA PRÉSIDENTE :

1910 Bonjour! Donc, quand vous vous présentez, pour ceux qui n'habitent, dans le fond, pas très loin de la mine, je ne veux pas donner de distance, c'est à vous de juger, ça peut aider à la commission de mieux comprendre votre mémoire si vous nous indiquez où vous habitez. Bien sûr, ceci est confidentiel et c'est volontaire, mais si vous voulez, après que vous ayez présenté votre mémoire, comme par exemple le monsieur juste avant qui était au lac du Trèfle, on a une carte derrière où vous pouvez juste encercler à peu près votre maison, puis mettre votre nom, puis nous, ça va nous aider à suivre un peu la communauté et d'où vous venez.

1915

 Comme je vous dis, c'est volontaire. Je ne veux pas qu'il y ait un achalandage autour de madame Cartier, mais juste, après que vous ayez déposé votre mémoire, aller l'informer c'est où vous habitez. Ça convient?

1920

 Alors, j'inviterais maintenant la prochaine participante, madame France Chapdelaine. Bonjour!

Mme FRANCE CHAPDELAINE :

1925 Bonjour! Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire. Je ne suis pas reconnue pour avoir une voix qui porte, alors voilà.

1930 Mon nom est France Chapdelaine, je suis directrice générale de la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie. Je suis heureuse de présenter la position de nos membres dans le dossier de mine de Nouveau Monde Graphite. Nos membres, ce sont quelque 230 entreprises et organismes de Haute-Matawinie, c'est-à-dire la presque totalité des entreprises du secteur, ainsi que d'autres organisations d'ailleurs dans Lanaudière.

1935 Je suis en poste depuis près de 15 ans. Quand je suis arrivée, la scierie et l'usine de panneaux de Louisiana Pacific fonctionnaient. Un an plus tard, notre monde a littéralement basculé. Moi, je n'en étais qu'au début de ma deuxième année en poste, mais les intervenants des organismes de développement économique de Lanaudière se sentaient tous aussi impuissants que moi.

1940 Personne ne savait comment faire pour relancer l'industrie forestière puisque la crise était généralisée. Avec les fermetures d'usines, les programmes spécifiques, des formations ont été données aux employés, et de multiples rencontres ont été faites avec tous les organismes de la région.

1945 Tous ont tenté de continuer leur vie sans trop de changements, car nous voulions croire que les usines seraient relancées à plus ou moins brève échéance. Des gens ont quitté, des commerces ont fermé, d'autres ont relevé leurs manches et ont travaillé très fort pour pouvoir rester. Plus de 13 ans plus tard, notre économie ne s'est pas encore remise de cette crise.

1950 Certains croient que puisque notre économie a repris de la vigueur avec la relance de la scierie, que le milieu a un fort potentiel touristique et que plusieurs employeurs manquent de personnel, nous n'avons pas besoin de nouvelles entreprises. Qu'ils viennent se balader dans nos villages un mardi soir de novembre ou même un jeudi de mai. Nous avons besoin d'une reprise économique puissante.

1955 Quoique la présence de la scierie et l'arrivée imminente de l'usine de granule La Granaudière ait redonné un certain dynamisme à la Haute-Matawinie, la promesse de l'arrivée de la mine de Nouveau Monde Graphite a lancé un vent d'optimisme dans nos villages.

1960 Le carrefour industriel créé permettra à la région de se diriger enfin vers une diversification de notre économie. Cela garantira la relance et la vitalité économiques tant attendues et une meilleure qualité de vie pour la population.

1965 Notre mémoire parle évidemment surtout de développement économique puisque c'est notre mission. Quatre points importants selon nous :

1970

Premièrement, fait très important, la minière a démontré son désir de faire du développement en considérant les éléments sociaux, écologiques et économiques de façon parallèle dès le début. NMG a toujours été ouverte à répondre aux questions et n'a, du reste, jamais été avare de rencontres d'information, de présentations d'avancées, de visites de ses installations.

1975

Deuxièmement, l'ampleur des retombées économiques de l'industrie minière au Québec et l'importance que le gouvernement du Québec attribue aux minéraux critiques et stratégiques dont fait partie le graphite, de même que l'évaluation de croissance de la demande mondiale témoignent de l'intérêt économique du gisement présent ici. Nos entreprises pourront diversifier les produits, les services offerts, en créer de nouveaux, réaliser des partenariats, développer une expertise qui garantira leur croissance.

1980

Finalement, l'arrivée de la mine ne représente pas pour nous un enjeu pour le développement touristique. Nous croyons même que la création d'un centre d'accueil et d'interprétation du graphite amènera certains visiteurs à demeurer plus longtemps dans la région, en leur fournissant une activité additionnelle. C'est ce qu'on cherche, en tourisme; une diversité d'attraits qui permet aux visiteurs de rester plus longtemps.

1985

Il y a bien sûr une partie des villégiateurs qui sont réfractaires au projet, qui sont inquiets, qui ont peur de perdre la quiétude qu'ils visaient lorsqu'ils ont choisi la Haute-Matawinie. Nous comprenons. Les villégiateurs sont importants pour nous et pour le développement du milieu. Nous sommes fiers qu'ils aiment la Haute-Matawinie, sa beauté, sa nature, ses petits commerces.

1990

Nous, résidents permanents, avons toutefois besoin de travailler, de garder nos jeunes ici, d'attirer de nouveaux résidents pour que le milieu retrouve sa vitalité. Certains villégiateurs s'établissent d'ailleurs ici à la fin de leur vie active et une partie d'entre eux choisit de travailler à temps plein ou à temps partiel; de nouveaux résidents et une main-d'oeuvre qui sont les bienvenus.

1995

Les résidents et les entreprises de Haute-Matawinie ne sont pas en opposition avec les villégiateurs. Notre but à tous est de créer une communauté harmonieuse et dynamique où chacun a sa place : visiteur, villégiateur, enfant, travailleur, aîné. Cela ne peut cependant pas se faire au détriment des résidents permanents. Si nous voulons assurer la pérennité de nos commerces, de nos écoles, pour un milieu bien vivant et non pas nous retrouver comme en territoire éloigné, sans service, sans commerce, sans emploi, sans vie communautaire.

2000

2005

La mine aura des impacts sur le milieu. Toute vie humaine a des impacts permanents sur l'environnement. Il est toutefois important de souligner que la mine aura une empreinte totale de

moins de trois kilomètres carrés. Elle sera située sur des terres publiques dans un lieu peu développé.

2010 De plus, le projet vient appuyer l'électrification des transports, une vision que partage même Équiterre avec son programme *Roulons électrique*.

2015 L'objectif d'une mine tout électrique de NMG y contribuera certainement puisque les entreprises concernées ont tout intérêt à travailler avec la minière pour développer leur propre technologie.

2020 Comme on le sait, le graphite a aussi d'autres applications. Nous avons entendu le projet comparé à la mine aurifère de Malartic. Les deux mines ne peuvent pas être comparées. Près de dix fois moins de matière sera extraite ici que qu'est-ce qui se fait à Malartic. De plus, la mine de Malartic est située au coeur du village. Et même là, tel que nous le soulignons dans notre mémoire, nous n'essayons pas de démoniser la mine de Malartic, car sa Chambre de commerce appuie cette mine et indique qu'elle est supportée par la Ville, par la MRC, et par la majorité de la population.

2025 Est-ce que le milieu est capable d'accueillir la mine? Certainement. Aujourd'hui, à Saint-Michel-des-Saints et Saint-Zénon, nous sommes environ 600 habitants permanents de moins qu'en 2006; c'est beaucoup dans un milieu comptant moins de 4 000 personnes.

2030 Est-ce que le milieu a besoin de la mine de graphite? Certainement. Et le vent de renouveau actuel permet aux entreprises de travailler ensemble à attirer, à former de nouveaux travailleurs et à redynamiser le milieu. Cela augmentera le niveau de vie des citoyens de toute la Haute-Matawinie puisque nous croyons que les résidents et commerçants de Saint-Zénon et de Manawan qui le désirent en bénéficieront tout autant que ceux de Saint-Michel.

2035 L'entente signée avec la municipalité de Saint-Michel, le fonds régional de développement proposé et l'entente à être signée avec le Conseil des Atikamekw de Manawan sont aussi des apports très importants pour la communauté. Et nous ne doutons pas que les retombées se feront aussi sentir ailleurs en Matawinie, dans toute la région, de même qu'en revenus fiscaux pour le gouvernement.

2040 La protection de l'environnement n'est pas notre champ d'expertise. Cependant, s'il est vrai que la Chambre de commerce et ses membres sont favorables au projet, ce n'est pas au mépris de notre milieu naturel. Il n'est pas facile de bien comprendre tous les enjeux environnementaux liés à ce développement. Mais tout comme l'industrie forestière ou touristique, l'industrie minière est en pleine transformation. Les façons de faire du passé n'ont plus cours aujourd'hui et ne sont
2045 d'ailleurs plus permises.

Le fait que des travaux de restauration et de végétalisation progressives seront faits à partir de la cinquième année d'opération devrait aussi nous rassurer, car nous serons alors à même de vérifier si la minière respecte bien ses engagements, et ce, en cours de projet.

2050 Le rôle du gouvernement est justement de s'assurer que la minière respecte ses engagements et les différentes lois et règlements. Son rôle devrait aussi tendre à mieux gérer l'image de l'industrie minière qui est significative pour le développement du Québec.

2055 Cette industrie travaille désormais dans une vision de développement durable en collaboration avec les ministères concernés alors que la population n'en est pas réellement consciente. Cela permettrait un changement de perception du grand public, nécessaire si l'on veut que le développement durable de nos ressources puisse être un vecteur de croissance aussi puissant qu'il se doit de l'être.

2060 En effet, nous croyons que c'est en exploitant nos richesses naturelles de façon responsable que nous serons à même de créer de la prospérité pour la région. Nous sommes également persuadés que les ministères concernés, tout comme vous, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, êtes à même de juger adéquatement et de bonifier le projet, s'il y a lieu.

2065 Tout comme elles ne pourront pas évoluer dans un milieu ne respectant pas l'environnement, comment les générations futures pourront-elles rêver d'avenir si aucune richesse économique ne leur est léguée?

2070 Pour toutes ces raisons, la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie joint sa voix aux nombreux entrepreneurs locaux qui appuient Nouveau Monde Graphite pour confirmer l'importance de la mine en vue d'une diversification économique longuement attendue, de même que pour témoigner d'une vision s'inscrivant dans le respect de la préservation de l'environnement.

2075 J'espère que dans les prochains mois, la région marquera l'histoire avec le développement de la mine de graphite et le dynamisme que nous montrerons.

2080 La Chambre de commerce de la Haute-Matawinie et les intervenants du milieu sont prêts à mettre sur pied les initiatives qui soutiendront la minière, le milieu et nos entreprises dans cette relance.

Je vous remercie de votre attention.

2085 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup. On avait quelques questions. On se posait la question, comment les membres, dans le fond, de la Chambre de commerce ont été consultés en vue de présenter votre position aujourd'hui?

2090 **Mme FRANCE CHAPDELAINE :**

2095 En fait, ça fait longtemps que la position du conseil d'administration est connue des membres. Il y a de cela quelques années, on avait envoyé un courriel pour vérifier leur intérêt. On avait reçu quand même plusieurs réponses à ça.

2100 Avant de déposer le mémoire, on a encore une fois avisé tous nos membres par courriel, leur mentionnant que c'est ce qu'on ferait et que s'ils avaient des idées contraires, de nous en faire part et on n'a reçu aucune réponse.

2105 Ça ne veut pas dire qu'absolument tous les membres de la Chambre de commerce sont pour le projet, mais je n'ai pas de... j'ai rien qui me laisse supposer qu'il y a un grand nombre qui le sont.

2105 **LA PRÉSIDENTE :**

Et combien de vos membres sont de, je dirais, l'économie de villégiature et l'économie du récréotourisme à peu près, en proportion?

2110 **Mme FRANCE CHAPDELAINE :**

Le tourisme, c'est quand même très fort parce qu'on est une région forestière et touristique. Vous dire le nombre, j'aurais de la difficulté...

2115 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien, vous pourrez me le dire, si vous ne l'avez pas maintenant, vous pouvez aussi me l'envoyer par e-mail.

2120 **Mme FRANCE CHAPDELAINE :**

Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

2125

Juste peut-être un petit portrait dans le fond de vos membres par secteur, peut-être que vous avez déjà un document là-dessus.

Mme FRANCE CHAPDELAINE :

2130

Parce que les entreprises touristiques sont aussi des entreprises de service. C'est pour ça que des fois, c'est difficile de les qualifier, mais l'industrie touristique a besoin aussi que le milieu soit en santé parce qu'ils ont besoin de ça pour compléter leur année.

LA PRÉSIDENTE :

2135

Non, on comprend l'argumentaire. Nous, ce qu'on veut savoir un peu c'est la voix que vous portez, c'est qui qu'il y a derrière cette voix-là.

Mme FRANCE CHAPDELAINE :

2140

Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

2145

Puis effectivement, là, vous m'avez répondu qu'ils avaient le droit, dans le fond, de vous informer qu'ils n'étaient pas d'accord?

Mme FRANCE CHAPDELAINE :

2150

Oui. Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2155

Et là, vous me dites qu'ils ne l'ont pas fait. Donc, en ayant la proportion à peu près de ce monde, le monde du tourisme et de... quand je dis la villégiature, c'est peut-être la petite rénovation maison, par exemple, là, bon. Donc, ça, c'était la première question.

Aussi, on avait, peut-être que c'est vous qui avez l'information, au niveau de la grandeur des employeurs. Il n'y a pas beaucoup d'études sur Saint-Michel-des-Saints très précisément, donc on était intéressés à avoir un portrait, le nom des grands employeurs, donc plus de 50 employés, disons, si je mets un chiffre, les moyens employeurs – pas les noms, juste le nombre – de 10 à 50, puis les plus petites entreprises, là, moins que 10 employés.

2160

2165 Là, je donne des catégories, vous pouvez les recatégoriser en fonction des données que vous avez, là, c'est juste avoir un portrait de la petite entreprise, de la moyenne entreprise puis de la grande entreprise, selon l'échelle de Saint-Michel-des-Saints, là. Parce que des fois, la grande entreprise, on définit ça comme plus de 250. On s'entend que pour une plus petite communauté, peut-être que 50 c'est le bon chiffre.

2170 Donc, c'est à vous de voir, ce serait d'avoir un petit portrait. J'imagine qu'en fonction de vos membres ou les données, vous pourriez peut-être nous donner ça. Vous pouvez me le donner avant la fin de la semaine prochaine, là.

Mme FRANCE CHAPDELAINE :

2175 D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

2180 Vous nous avez mentionné que la majorité de la population appuyait, on voulait juste savoir sur quoi vous vous basez, quelle information? C'est des impressions?

Mme FRANCE CHAPDELAINE :

2185 Oui, j'avoue, c'est des impressions, mais on entend...

LA PRÉSIDENTE :

2190 Pas une étude, là.

Mme FRANCE CHAPDELAINE :

2195 Non, c'est ça. Mais nous, nos bureaux sont situés au coeur du village, on a le bureau de la SAAQ, il y a beaucoup de gens qui passent chez nous, je pense que si la majorité de la population était contre, on le saurait.

LA PRÉSIDENTE :

2200 C'est bon.

Mme FRANCE CHAPDELAINE :

Ce qui n'est pas le cas.

LA PRÉSIDENTE :

2205

Et ma dernière question, après si monsieur Locat en a d'autres, je vais lui céder la parole, dans votre mémoire, on n'entend pas votre position ou un commentaire sur les montants qui ont été offerts par Nouveau Monde Graphite à la municipalité. Est-ce que vous trouvez que l'enveloppe ou l'entente avec Saint-Michel-des-Saints et la manière, dans le fond, les usages faits de cet argent correspondent à la vision des membres de la Chambre de commerce?

2210

Mme FRANCE CHAPDELAINE :

Ça ne fait peut-être pas suffisamment longtemps que l'entente a été publicisée et finalisée. Je pense que c'est à la municipalité de voir ce qu'elle en pense. Moi, ce que je pense du fonds de développement régional, je n'ai peut-être pas la bonne formulation, qui est proposé...

2215

LA PRÉSIDENTE :

C'est le fonds d'avenir, je pense, quelque chose comme ça.

2220

Mme FRANCE CHAPDELAINE :

... qui est proposé, bien, ça, je pense que c'est quelque chose sur lequel on peut travailler avec la minière, avec les municipalités pour que ça nous aide à développer le plus possible de nouvelles entreprises, de nouvelles choses pour le milieu.

2225

LA PRÉSIDENTE :

Donc, en ce moment, il n'y a pas une activité de concertation avec la Chambre de commerce pour les usages de ce fonds futur.

2230

Mme FRANCE CHAPDELAINE :

Non.

2235

LA PRÉSIDENTE :

Donc, vous n'êtes pas en dialogue par rapport à ça.

2240

Mme FRANCE CHAPDELAINE :

Non.

2245 **LA PRÉSIDENTE :**

Pas encore, disons. Parfait, ça termine pour moi. Avez-vous de questions, Monsieur Locat?

2250 **LE COMMISSAIRE :**

Une petite question: est-ce que la Chambre de commerce fait partie du comité d'accompagnement pour le projet?

2255 **Mme FRANCE CHAPDELAINE :**

Oui. Oui.

LE COMMISSAIRE :

2260 Alors, pouvez-vous nous commenter un peu vos impressions sur comment ça se déroule, ça va, et votre rôle?

Mme FRANCE CHAPDELAINE :

2265 Pour nous, c'était important d'y être pour voir comment ça se passait, aussi. Pour moi, personnellement, c'était important d'y être aussi, pour voir comment ça se passe. Je pense que ça peut donner l'impression que la Chambre de commerce, on est prêts à accepter n'importe quoi, on veut l'argent, on veut l'argent, on veut qu'il y ait du monde, mais ce n'est pas vrai. Et ce n'est pas vrai pour moi non plus.

2270 Donc, sur le comité, je pense que je suis une de celle qui est souvent en train de questionner les choses puis essayer d'en savoir plus. Donc, c'est pour ça que pour moi, c'est important d'y être puis, comme Chambre de commerce, c'est certain qu'on voulait y être, qu'on va vouloir continuer d'y être, certainement. Je n'ai pas de résolution en ce sens, là, du conseil d'administration, mais de faire partie du comité de suivi aussi.

2275

LE COMMISSAIRE :

Merci.

2280

LA PRÉSIDENTE :

Bien, merci beaucoup pour votre intervention. Bonne journée!

2285 **Mme FRANCE CHAPDELAINE :**

Merci.

2290

M. DMITRI KHARITIDI

LA PRÉSIDENTE :

2295 J'inviterais maintenant madame Catherine Morency. Pour madame Chapdelaine, pour les informations qu'on vous a demandées, ce sera juste d'entrer en contact avec la coordonnatrice.

Madame Morency n'est pas parmi nous? Donc, j'inviterais le suivant, monsieur Dmitri Kharitidi.

2300

M. DMITRI KHARITIDI :

Donc, bonjour tout le monde. Bonjour, Madame la Présidente.

2305 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour!

M. DMITRI KHARITIDI :

2310

Bonjour, Monsieur le Commissaire. Deux secondes, je vais juste sortir mes affaires.

LA PRÉSIDENTE :

2315 Oui. Vous ne vous attendiez pas à être appelé.

M. DMITRI KHARITIDI :

Bien, je m'attendais, mais dans 15 minutes.

2320

LA PRÉSIDENTE :

Dans 15 minutes, exact.

2325 **M. DMITRI KHARITIDI :**

2330 Bon. Je m'appelle Dmitri Kharitidi, je suis résident et villégiateur à Saint-Michel-des-Saints depuis dix ans. Avec mes parents, on a un chalet dans le domaine Lagrange et, en fait, la première fois qu'on a entendu parler du projet de Nouveau Monde Graphite, c'était en 2015, quand monsieur Gauthier est venu présenter le projet en bref à une réunion de conseil de propriétaires du domaine.

2335 Donc, il nous a donné des informations sur des travaux d'exploration qui étaient faits, des levées aériennes, et cetera, et des travaux d'exploration à venir dans le secteur du bloc Tony, dans ce claim-là.

2340 Et, évidemment, c'était une grande surprise pour nous tous. Peut-être, quoi, on est 200 propriétaires là-bas. Depuis ce temps-là, les inquiétudes ne nous lâchent pas. Il y a un certain stress associé avec ce projet-là parmi nous. On s'inquiète pour qu'est-ce qui va arriver à l'environnement, à la valeur de nos propriétés, de nos terrains, à la qualité de l'eau dans le puits. Et, en plus, nous sommes évidemment témoins d'une certaine division sociale qui est arrivée dans la région.

2345 Je ne m'attendais pas que ce soit aussi grave. Tantôt, il y a eu un témoignage qui était d'une personne qui était pro-mine. On peut tout à fait comprendre que les gens veulent avoir des emplois, veulent avoir certains développements économiques tandis que d'autres personnes doutent des effets que le projet peut avoir sur l'environnement et sur la société. Et ça a fait en sorte qu'il y a eu une fissure sociale très grave dans la région. C'est très plate de l'observer, pour nous, les villégiateurs, et pour les gens qui sont natifs de Saint-Michel. Ça, c'est bien documenté.

2350 Moi, je suis scientifique par éducation, donc moi je me suis posé une question un peu plus large. Comment ça se fait que nous sommes rendus là? Qu'est-ce qui a fait en sorte que dans ce coin-là, il y a une division sociale, il y a un projet minier qui est majeur, qui veut s'installer? Et, en fait, ce que j'ai découvert c'est que peut-être c'est la *Loi des mines* qui doit être questionnée. Et peut-être que la réponse réside là.

2360 Présentement, c'est très simple pour n'importe qui, pour n'importe quelle jeune compagnie minière d'obtenir un claim minier dans n'importe quel territoire partout au Québec. Je pense que les seuls territoires protégés sont des parcs nationaux, des lignes d'Hydro, quelques milieux qui sont protégés, c'est tout.

2365 Le reste, des milieux de villégiature, des milieux de résidence, des terrains privés peuvent tous être « claimés ». Corrigez-moi, si je me trompe, en passant. Tantôt, il y a eu une présentation qui a souligné le boom qu'il y avait présentement au sud du Québec, l'explosion de ces claims-là, du nombre de claims. Et comment les municipalités et les gens qui habitent dans ces municipalités vivent ça.

2370 Et ce que j'ai cru comprendre, ce que j'ai lu dans les articles qui sortaient dans les journaux, c'est que souvent, l'impact était assez négatif sur la société. Les gens se sentent très mal à l'aise par rapport au développement majeur de ces projets d'exploration qui peuvent devenir des projets d'exploitation par la suite. Il y a des municipalités qui vont prendre action, qui vont essayer de protéger leur environnement, leur société et ça amène des poursuites juridiques par la suite. C'est vraiment déplorable de l'observer que ça se passe chez nous en 2020.

2375 Mais ça a aussi des impacts, selon moi, sur les compagnies minières. Une jeune compagnie minière qui travaille sur un projet d'exploration, comme on dit un « greenfield », donc un projet d'exploration d'un nouveau gisement, elle est exposée à plusieurs risques. Ici, on peut nommer : les risques financiers, les risques de viabilité économique du gisement, de la ressource, des réserves; les risques opérationnels; les risques environnementaux et, en plus, si on rajoute les risques sociaux, donc le manque d'acceptabilité sociale ou bien la présence d'une division sociale, ça ne fait qu'exacerber les risques en total.

2380 Comment, alors, les compagnies peuvent gérer tous ces risques-là ensemble et rendre leur projet viable économiquement et financièrement? Et les rendre au niveau où ils sont rentables. Parce que d'un côté, on veut explorer, on veut exploiter nos ressources d'une manière responsable et d'un autre côté, on est exposé à tous ces risques-là. Du point de vue d'un entrepreneur, c'est une position extrêmement difficile. Et je pense que le projet Matawinie est un excellent exemple.

2390 En fait, juste à titre d'exemple, donner un risque particulier, le risque financier; comment lever du financement d'un projet qui coûte des centaines de millions de dollars? On ne peut pas uniquement se fier à Investissement Québec et à la Caisse de dépôt pour financer ce projet-là. Il faut aller ailleurs dans le monde pour trouver de l'argent, là, c'est comme ça que ça doit fonctionner.

2395 Donc, moi, j'aimerais donner trois simples recommandations peut-être qui s'appliquent aux projets comme celui de Nouveau Monde Graphite et à d'autres projets partout au Québec.

2400 De, un, je pense qu'il faut réduire la facilité d'obtention de claims miniers et de réviser les critères qui s'appliquent aux compagnies qui veulent avoir un claim afin de mieux protéger des milieux sensibles, des milieux résidentiels, des milieux de villégiature où certains projets peuvent

s'installer. Mais aussi, ça va faciliter l'exclusion des projets miniers qui peuvent résulter dans un conflit social.

2405 Puisque, l'explication simple, si on donne des claims un peu partout, une certaine fraction, probablement majoritaire dans le sud du Québec, va se retrouver avec une situation de conflit social, ce qui représente un risque qui va se traduire en risques financiers plus tard. Et ceci n'est pas acceptable. Il va juste y avoir plus de faillites de projets, dans ce cas-là.

2410 Ma deuxième recommandation, c'est d'interdire l'exploration et l'exploitation de sites miniers sans consentement de la population locale et aussi des paliers gouvernementaux locaux.

2415 Et, finalement, ma troisième recommandation est assez simple, c'est de réduire le financement public des projets qui sont moins viables, qui sont à risque élevé, et réviser les critères d'investissement durable des organismes comme Investissement Québec et la Caisse de dépôt.

J'espère que j'ai été assez clair, assez bref, et ça me fera plaisir de répondre à vos questions. Merci.

2420 **LA PRÉSIDENTE :**

2425 Merci beaucoup. Donc, on va y aller dans la foulée de ce que vous avancez. Est-ce que, donc comment s'établirait ce consentement? Dans le fond, je vais être même plus précise, comment vous auriez souhaité voir le processus de consultation, à partir du claim jusqu'à aujourd'hui? Bien, jusqu'avant le BAPE, disons. Donc, comment vous auriez souhaité que ça ait lieu et qu'est-ce qui aurait donné une meilleure condition gagnante pour éviter la division sociale dont vous parliez?

2430 **M. DMITRI KHARITIDI :**

Tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

2435 Et, deuxième question, c'est le consentement, ça s'établit comment? Après que vous m'ayez décrit un peu qu'est-ce que vous auriez aimé voir, dans le fond.

M. DMITRI KHARITIDI :

2440 Oui. Donc, je vais commencer avec la première question. Corrigez-moi, si je me trompe. Présentement, pour obtenir un claim, on peut juste simplement aller sur le site du ministère des Ressources naturelles, entrer les coordonnées du territoire et en deux clics, en payant une somme minimale, on va avoir le droit d'explorer un gisement. N'est-ce pas? C'est comme ça que ça se passe, plus ou moins?

2445

LA PRÉSIDENTE :

2450 À notre connaissance, là, c'est sûr qu'on n'est pas des experts spécifiquement là-dessus, donc je le dirais sous toute réserve, là, mais en principe, il faut que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles analyse avant de donner l'autorisation.

M. DMITRI KHARITIDI :

O.K.

2455

LA PRÉSIDENTE :

2460 Mais la procédure de base de données et tout ça, c'est effectivement ça, mais il y a une analyse du Ministère pour savoir si effectivement... parce qu'il faut qu'ils vérifient, justement, est-ce qu'on est en réserve écologique, est-ce qu'on est en ... bon. Ils vont faire une vérification.

M. DMITRI KHARITIDI :

2465 C'est ça. Mais vous voyez, le Ministère peut l'analyser, mais cette analyse-là doit être plus approfondie, plus rigoureuse. Il faut que le Ministère regarde dans quel territoire est-ce que le claim est situé. Est-ce qu'il y a des résidences sur lesquelles le claim se situe? Est-ce qu'il y a des milieux de villégiature, des réserves fauniques qui sont proches? Est-ce qu'il y a des cours d'eau, des milieux humides, et cetera.

2470 Il faut qu'à ce moment-là, au moment de l'émission du claim, le ministère soit capable de prévoir les impacts...

LA PRÉSIDENTE :

2475 Donc, une évaluation initiale.

M. DMITRI KHARITIDI :

C'est ça.

2480

LA PRÉSIDENTE :

Dès le claim.

2485

M. DMITRI KHARITIDI :

Dès le claim. Il faut que ça arrive à ce moment-là. Et si jamais il y a des bémols à mettre là-dessus, il faut que le ministère exige que le promoteur ou la compagnie qui veut mettre un claim là, il fasse de l'analyse supplémentaire ou bien aille ailleurs.

2490

LA PRÉSIDENTE :

Puis est-ce que vous souhaitez aussi être consulté à cette étape-là ou informé?

2495

M. DMITRI KHARITIDI :

C'est ça. Je m'en allais là.

LA PRÉSIDENTE :

2500

O.K.

M. DMITRI KHARITIDI :

2505

La population, évidemment, doit être informée et consultée à ce point-là. Présentement, je ne pense pas qu'il y ait une loi qui oblige de consulter la population au niveau de l'exploration minière?

LA PRÉSIDENTE :

2510

Il y a une nouvelle disposition dans la loi pour l'exploration.

M. DMITRI KHARITIDI :

2515

Oui, mais par exemple, dans notre cas ici, on n'a pas été consultés.

LA PRÉSIDENTE :

2520 C'est ça. Je crois que l'exploration a commencé avant la nouvelle disposition qui demande la création d'un comité de suivi.

M. DMITRI KHARITIDI :

2525 C'est ça. Peut-être, et il faut que ce soit bien établi dans la loi, il faut que ce soit obligatoire pour n'importe quelle compagnie. Et, en fait, les projets qui se passent aujourd'hui, qui ont déjà des claims, il faut qu'ils aillent retracer les consentements avant le claim. Donc, il faut que cette loi-là s'applique en rétraction, on va dire, dix ans de claims, juste pour s'assurer qu'il y a le consentement pour tous les claims qui ont été donnés avant.

2530 Je ne sais pas si ça répond à votre question?

LA PRÉSIDENTE :

2535 Oui. Bien, il y avait la première, mais là, ça, c'est le claim.

M. DMITRI KHARITIDI :

Oui.

2540 **LA PRÉSIDENTE :**

2545 Là, après le claim, quand il y a eu les activités d'exploration, là, durant cette période-là, comment vous auriez souhaité... encore là, on est dans la logique pour éviter une division sociale au moment où on arrive au BAPE, là.

M. DMITRI KHARITIDI :

2550 C'est ça. Je crois qu'il faut avoir surtout de l'information, de la transparence de la part de toutes les parties. Il faut que le gouvernement soit beaucoup plus impliqué dès le début. On ne peut pas uniquement se fier à l'initiateur du projet et quelques autres parties prenantes pour donner une vision impartiale du projet, des impacts que ça peut amener, autant négatifs que positifs. Il faut vraiment avoir une vue d'ensemble, une vue objective. Et c'est le gouvernement qui doit prendre charge de ce travail-là, sinon on va se retrouver dans les impasses sociales, de division sociale, ici, ailleurs et ça va se reproduire chaque semaine.

2555

LA PRÉSIDENTE :

Puis l'autre portion de la question, c'était le consentement. Qu'est-ce que vous voulez dire exactement, le consentement? Comment ça se fait, comment ça s'obtient un consentement?

2560

M. DMITRI KHARITIDI :

Le consentement, je pense que...

2565

LA PRÉSIDENTE :

De votre vision, là. Pas de la vision de...

2570

M. DMITRI KHARITIDI :

De ma vision?

LA PRÉSIDENTE :

2575

Oui, de votre vision.

M. DMITRI KHARITIDI :

C'est quand je peux dire que quelque chose ne me dérange pas.

2580

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

2585

M. DMITRI KHARITIDI :

Ne me dérange pas par rapport à ce que je vis présentement. Donc, il y a toujours une base, un niveau de fond par rapport auxquels on compare les impacts. Ce niveau de fond est différent pour chaque citoyen. S'il y a des citoyens qui ressentent que, tiens, ils sont dérangés par une construction d'une nouvelle bâtisse à Montréal, bien, il faut le prendre en considération et il faut aller leur parler avant que tu ne commences à bâtir la bâtisse.

2590

LA PRÉSIDENTE :

2595 Parfait. Merci. Monsieur Locat? Non, ça va? Alors, je vous remercie beaucoup pour votre contribution.

M. DMITRI KHARITIDI :

2600 Merci à vous.

Mme HÉLÈNE MATHIEU

2605

LA PRÉSIDENTE :

Je vais maintenant inviter madame Hélène Mathieu.

2610

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

Bonjour, Madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

2615

Bonjour.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

2620

Bonjour, Monsieur le Commissaire, bonjour Messieurs, Dames du BAPE. Je me présente, je m'appelle Hélène Mathieu, je suis une « importée », ça fait 27 ans que j'habite à Saint-Michel. Je l'ai choisie par mon coeur, parce que j'ai visité certaines régions du Québec avant de m'y installer. Je suis une électromécanicienne de systèmes automatisés, de formation. Je n'ai pas assisté à la première partie des audiences pour des raisons de santé.

2625

Alors, je lirai mon avis, je citerai mes sources, si vous me le permettez. Ce n'est pas souvent qu'on a l'occasion d'avoir la tenue d'un BAPE dans notre rang. Moi, j'habite dans le rang Saint-Joseph, ici, dans le chemin Saint-Joseph, et je vous demande de considérer que je ne suis pas branchée. Je n'ai pas d'Internet, alors c'est sûr que parfois certaines données que j'énumère dans mon avis sont peut-être moins à jour qu'au moment de la rédaction.

2630

Et, voilà, sous toute réserve, bien entendu, voici mon humble avis et surtout mes questionnements concernant le projet minier proposé.

2635 En 1993, j'ai choisi d'acheter un lot à bois à Saint-Michel-des-Saints; je m'y suis construit une petite maison et j'y vis depuis 27 ans.

2640 Les raisons de ce choix étaient : la quiétude des lieux; le milieu de villégiature exceptionnel dominé par le majestueux réservoir Taureau; la pureté des eaux et de l'air et la capacité de pouvoir offrir à mes enfants, maintenant mes petits-enfants, un milieu de vie riche de sa faune, de sa flore, de sa beauté et surtout de sa paix en général.

2645 J'y ai travaillé depuis, et entre autres pendant 22 ans, à la barre d'un organisme communautaire dûment constitué en 1981 par les gens d'ici.

Je connais mon village, ses rues, ses rangs, ses sentiers; j'en connais les habitants et leurs mœurs. La dernière chose que je souhaite voir naître à Saint-Michel-des-Saints, c'est bien une mine à ciel ouvert.

2650 Je fais une référence ici au schéma d'aménagement révisé, appelle-t-on, de la MRC Matawinie qui ne parle aucunement de développement minier, même pas industriel, sauf en disant que ce serait des activités industrielles légères. Je ne pense pas que c'est à ça qu'on fait face actuellement.

2655 Il faut savoir que dans mon village, il y a une sorte d'Omerta causée par le fait que tous ici sont plus ou moins apparentés, à l'instar de bien d'autres villages au Québec. On ne dit pas et encore moins l'écrire que l'on est contre un projet où le beau-frère ou la belle-sœur est susceptible de pouvoir travailler. Sachez que c'est notre cohésion sociale qui en dépend.

2660 Dans les chaumières, il existe actuellement un mélange d'espoir et de divergences; même en gestation, ce projet minier génère une grande division sociale, voire même familiale.

2665 Jusqu'à la Direction de l'école primaire, via un comité, semble-t-il, qui a permis à NMG de faire une présentation sur le graphite suivie d'une visite à l'usine de démonstration. La Commission scolaire fut saisie de l'affaire et n'a pas cru bon retenir la plainte.

Y a-t-il eu une présentation ou une invitation faite à la coalition opposée à ce projet? C'est pourtant ce qui mettrait un peu d'éthique et d'équité dans ce dossier.

2670 Et les sondages, après avoir été sondée deux fois plutôt qu'une, malgré le fait que j'avais un téléphone cellulaire, il m'apparaît évident que les questions étaient biaisées et ne laissaient

pas de place à une vision alternative de ce projet, sans compter le fait qu'une sélection des abonnées au téléphone fut établie à partir d'une liste de lignes terrestres.

2675 Nous avons déjà plus d'un milliard de dettes collectives en ce qui a trait à la décontamination de sites miniers et c'est déjà beaucoup trop. Je fais référence ici à un article du Devoir de Robert Dutrisac, qui s'appelle *Restauration des sites miniers, responsabilité publique et irresponsabilité privée*.

2680 Nous n'avons toujours pas de politique publique cohérente puisque la *Loi sur les mines* est plus que désuète et que les positions environnementales sont devenues incontournables. NMG générerait des millions et des millions de tonnes de résidus acides chargés de métaux lourds dans la cour de mon village. Est-ce cela l'économie verte entre le réservoir Taureau et le mont Tremblant? Est-ce cela le développement économique responsable? L'électrification des transports au grand détriment d'un environnement exempt de produits toxiques?

2685 Alors, je fais référence ici à un billet de l'IRIS qui présente l'analyse du cycle de vie à travers d'un produit, ou l'écobilan à travers l'exemple de la voiture électrique, et ce n'est pas une panacée. La voiture électrique, c'est mieux que l'essence, mais ça ne cote pas fort au niveau de l'écobilan.

2690 NMG soigne très bien le milieu susceptible de l'accueillir. Des dons aux organismes communautaires, entre autres, des ordinateurs à l'école, des activités récréatives, et cetera, bref toutes sortes de bonbons qui lui donnent bonne bouche et surtout bonne mine. Même le Conseil municipal rêve déjà aux taxes que générerait une telle entreprise. Il n'est pourtant pas sorcier de constater que mon milieu de vie n'est pas à vocation minière.

2695 Je fais ici référence à un article de La Presse d'André Dubuc : *Les redevances minières ont plus que doublé en 2017*.

2700 Il y a un peu plus de dix ans, l'unique industrie du village, l'usine de panneaux gaufrés, fermait sauvagement ses portes. Ce fut un drame dont plusieurs familles sont demeurées éclopées : divorces, faillites, suicides, éclatement des familles et j'en passe. Il est bien facile de comprendre que NMG arrive comme un Bon Dieu dans un village avide de se reprendre en mains puisqu'appauvri par une crise forestière.

2705 Ici, comme ailleurs, le nerf de la guerre, c'est l'argent. Mais pas au détriment de mon milieu social et de mon environnement. Je fais référence ici à un communiqué de Québec meilleure mine, *La Face cachée de l'électrification des transports, un boom minier qui fait boom sur l'environnement*.

2710

Il faut continuer le développement récréotouristique déjà bien amorcé et ajouter des infrastructures de villégiature. C'est de notre responsabilité.

2715 Voici aussi quelques faits questionnant et questionnables : dans la catégorie incompréhensible, comment autoriser un projet d'extraction du graphite alors que l'abondance de l'offre mondiale en sature déjà le marché?

2720 Comment logiquement aller de l'avant dans un tel projet alors que l'action de NMG a chuté de près de 50 % et alors qu'aucun contrat de vente, selon mes informations, de vente à long terme n'est confirmé, sauf un 25 kilos tonnes qui représente 1% de la production totale sur 26 ans.

2725 Dans la catégorie étrange : comment nommer le fait qu'un administrateur de NMG porte plusieurs casquettes, à savoir qu'il est un ex-président du BAPE, qu'il est administrateur, comme je le disais, il conseille la compagnie minière, que son cabinet d'avocat a défendu Éric Desaulniers devant le Tribunal de l'Autorité des marchés financiers et que, par surcroît, cet administrateur, au moins jusqu'en juin 2019, était maire d'une municipalité où il a fait passer un règlement interdisant l'exploitation minière sur son territoire? Ne s'agirait-il pas là d'une sorte de conflit d'intérêts? Je me le demande sincèrement.

2735 Et je fais référence ici à trois articles de La Presse et du Devoir, le premier étant : *Le gouvernement Marois congédie le président du BAPE* en 2012; le deuxième étant *Amir Khadir juge indécente la proximité de l'ex-patron du BAPE avec les minières*, qui date de 2017; ainsi que, sur le site de Radio-Canada, *L'ex-président du BAPE conseille la minière qui voulait échapper au BAPE*, ça date du printemps 2019.

2740 Dans la catégorie doute : les études démontrant que les garanties financières de NMG sont inadéquates en ce qui a trait au possible déversement, comment comprendre qu'un gouvernement puisse d'une main investir dans un projet aussi bancal par le biais d'un fonds... en tout cas, c'est des fonds publics et, de l'autre main, donner ses recommandations sur la réalisation ou non de ce même projet? Ne serait-il pas de bon aloi d'attendre les recommandations avant d'investir au nom de son peuple?

2745 Comment, d'un côté de la bouche, peut-on parler de développement durable et de l'autre, parler de mine à ciel ouvert et de résidus toxiques à perpétuité? C'est ce que moi j'appelle une pollution durable.

2750 Dans la catégorie inacceptable : comment et surtout pourquoi faire confiance à un prospecteur aventurier qui a dû faire face au Tribunal de l'Autorité des marchés financiers à titre

de dirigeant de Nouveau Monde Graphite et qui fut condamné à payer une amende, une pénalité administrative?

2755 Je fais référence ici à la demande d'imposition de la pénalité administrative, province de Québec, Tribunal de l'Autorité des marchés financiers.

2760 Nous n'avons évidemment pas la même échelle des valeurs ni la même culture, et je me permets de la qualifier de complaisance. Je fais appel ici... non, c'est beau, je n'ai pas de site là-dessus.

Alors, j'ai quand même, ce n'est pas à l'intérieur de mon mémoire, si vous me le demandez, je vous le dirai, j'ai quand même quatre recommandations. Je vous remercie de m'avoir entendue, et je vous souhaite bonne chance dans la réalisation de votre mandat.

2765 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup. Bien, vous voulez dire quatre nouvelles recommandations suite à votre analyse?

2770 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Bien, ça fait le résumé, si vous voulez, c'était...

2775 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais c'est dans votre mémoire ou ce n'est pas dans votre mémoire?

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

2780 Bien, ce n'est pas... je n'ai pas fait un, deux, trois, quatre.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Vous voulez dire que c'est un résumé de ce que vous venez de dire en quatre.

2785 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

C'est ça. Si vous me le demandez, je peux les lire, mais c'est inclus. On est capables de...

2790 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va. Je crois qu'on vous a bien entendue.

2795 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

2800 Moi, j'avais une question, en réalité. Quand vous parlez « la loi d'Omerta dans la ville », en fait, disons que la commission était évidemment déçue d'apprendre ça, on est intéressés à comprendre davantage. Donc, de votre expérience, basée sur votre expérience, le vécu, et les gens autour de vous, à quoi attribuez-vous cette difficulté d'expression citoyenne à Saint-Michel-des-Saints?

2805 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

2810 Bien, il faut comprendre que c'est la cohésion sociale du village qui en dépend. On peut, au sein d'une même famille, être contre un projet et un autre membre de la famille souhaite ardemment y travailler, alors ça crée des choses... on aime mieux se taire pour rester ensemble plutôt que de semer la division par ses opinions. Je l'ai constaté à... mais ce n'est pas ici seulement. Ce n'est pas seulement à Saint-Michel, tous les villages au Québec, la cohésion du village dépend beaucoup de cette solidarité-là, soit envers un projet ou autre.

2815 **LA PRÉSIDENTE :**

Qu'est-ce qui aurait pu être fait autrement selon vous? Je veux dire, est-ce qu'il y aurait des démarches sur des actions par certains regroupements ou certains individus qui auraient pu permettre d'avoir une facilité d'expression des citoyens?

2820 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

2825 Bien, en fait, moi, je suis le travail de l'Association pour la protection du lac Taureau et la coalition opposée à un projet minier, donc je dois renouveler mon « membrariat » et je trouve qu'ils font du beau travail. Mais ils sont, on est comme en... ce n'est pas en amont, tu sais. Ça nous arrive puis là, il faut faire quelque chose. Il y a peut-être eu... je ne sais pas comment, je ne suis pas une spécialiste, moi, je suis une spécialiste de mon milieu.

LA PRÉSIDENTE :

2830

Non, mais je voulais avoir un peu votre impression.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

2835

Mais comment le faire, je ne le sais pas, mais il aurait sûrement dû y avoir plus de questionnements. C'est même, votre présence aurait peut-être dû être au début parce qu'il y a eu beaucoup d'investissements, beaucoup de rêves, tu sais. Les gens, on se permet de créer des rêves, on est des humains, et un des outils pour réaliser nos rêves, c'est bien l'argent. Mais il n'y a pas seulement ce type d'argent là, il y a un grand virage économique qui a été amorcé suite à la fermeture de l'usine de panneaux gaufrés, et ça révèle... c'est fantastique, un village qui se relève debout, qui se retrouse les manches et qui fait avec. Puis là, il y a une usine de granule qui ouvre, tout ça, ça résulte du travail des gens d'ici qui ont décidé de ne pas se laisser écraser.

2840

Maintenant, la mine arrivant avec, tu sais, quand je dis dans mon mémoire « avec ses gros sabots », c'est parce que j'ai des amis ici dans la salle, ils se sont réveillés un jour, leur terre était « claimée ». Ils vont faire du bois de chauffage puis là, c'est « claimé ». Tu sais, ce n'est comme pas une façon de faire. Moi, j'appelle ça très cavalier, et ça relève de la *Loi sur les mines* qui est désuète. Ça nous prend une loi avec des plus grandes dents qui oblige, qui est contraignante et qui n'est pas invitante, en fait, là.

2845

2850

LA PRÉSIDENTE :

Merci pour votre réponse. Monsieur Locat? Ça va?

2855

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

Merci de m'avoir entendue.

LA PRÉSIDENTE :

2860

Merci beaucoup pour votre contribution.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

2865

Merci. Bonne chance à vous!

M. MICHEL R. DENIS

2870

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Je vais maintenant inviter monsieur Denis Michel. Après, donc c'est la dernière intervention de la matinée. Après nous aurons un droit de rectification et après, évidemment, on se revoit à 13 h 30.

2875

Bonjour, Monsieur Denis!

M. MICHEL R. DENIS :

2880

Bonjour, Madame! Bonjour, Monsieur! Mon nom est Michel Denis.

LA PRÉSIDENTE :

2885

Qu'est-ce que j'ai dit?

M. MICHEL R. DENIS :

Denis Michel.

2890

LA PRÉSIDENTE :

Ah oui, donc je m'excuse.

2895

M. MICHEL R. DENIS :

C'est courant comme...

LA PRÉSIDENTE :

2900

C'est parce que c'est écrit comme à l'envers, mais quand les deux noms sont des noms...

M. MICHEL R. DENIS :

2905

Ce n'est pas grave.

LA PRÉSIDENTE :

Je suis désolée.

2910

M. MICHEL R. DENIS :

Ce n'est pas grave. Bien, écoutez, je suis donc Michel Denis, je suis avocat à la retraite, j'ai 74 ans. J'ai élevé ma famille sur la Rive-Sud de Montréal. J'ai quatre enfants d'âge adulte maintenant, évidemment, et une petite-fille de 2 ans et un autre petit-enfant en route.

2915

Il y a cinq ans, ma famille a acheté dans le domaine Lagrange une assez vaste demeure, comme on est plusieurs enfants et qu'on voulait avoir des chambres pour un peu tout le monde, dans le domaine Lagrange. Et on a été séduits par le calme, par la beauté des lieux, par les chevreuils. Parce que comme nous sommes des gens de la ville, on ne les avait pas vus souvent, alors on a beaucoup aimé.

2920

Or, il se trouve que notre maison, et nous l'avons appris après l'avoir achetée – je saluts ici notre agent d'immeubles – donc notre maison est située à 2,9 kilomètres du projet de mine qui s'en vient ou qui s'en viendra. N'importe quelle personne raisonnable, n'importe quel père de famille ne peut manquer de se poser la question de santé publique lorsqu'une mine s'invite dans sa cour arrière. D'autant que dans le cas de notre famille, on a des problèmes pulmonaires importants. Mais comme chacun des membres de la famille a l'intention de venir vous en parler, j'arrête ça là.

2925

2930

Bien sûr, à mon âge, mon grand âge, on pourrait dire que s'il y a des conséquences fâcheuses, ce n'est pas moi qui vais en pâtir davantage, comme je suis relativement vieux, chacun fera son bout de chemin en son temps. Je ne pense pas que c'est une approche à retenir.

2935

À une époque où de jeunes adultes hésitent à avoir des enfants parce qu'ils ne croient plus en l'avenir de la planète, à une époque où l'on apprend aux enfants de l'école à fermer l'eau pour l'économiser, à une époque où on entend changer les pailles en plastique par des pailles en bambou ou en carton, à une époque où on se rend malade à constater l'état des océans avec les bouteilles en plastique, à une époque où une adolescente se promène de pays en pays pour sonner l'alarme écologique et parvient à rallier autour d'elle des centaines de personnes, à une époque où tous les scientifiques importants nous disent que notre planète en est à moins cinq, on ne peut fermer les yeux, se taire et dire : bof, ce n'est pas si pire. On en a vu d'autres.

2940

Dans ce contexte, chaque geste doit être examiné à l'aune de ce qui peut sauver la planète. Chaque geste doit être examiné à cette aune ou de ce qui peut contribuer à précipiter sa chute.

2945

2950 Et j'ai, pour ma part, et les gens de ma famille aussi, des inquiétudes. On nous dit qu'on a fait des sondages, on en a parlé à quelques reprises, moi, je n'ai jamais vu passer un tel sondage dans le domaine Lagrange où je suis. Et on dit également que les citoyens sont une minorité, ceux qui sont opposés à ce projet de mine.

2955 D'ailleurs, cette opposition que l'on crée entre les citoyens, on en a parlé à plusieurs reprises, je trouve ça extrêmement malheureux. On est une petite ville, un petit village, et il me semble qu'on a autre chose à faire que de se chamailler comme au temps du référendum pour dire ceux qui sont pour et ceux qui sont contre. Chacun a droit à la même considération. Chacun paie ses taxes et ses impôts et a droit aux mêmes services municipaux, ce qui est loin d'être le cas pour les citoyens du domaine Lagrange, comme vous le savez sûrement.

2960 On nous dit que la mine et les camions sont à 100 % électriques, mais quand? Dans cinq ou sept ans, si on tient compte des deux années de préparation, si la technologie le permet, évidemment, si les coûts ne sont pas trop prohibitifs. Et si, comme certains le suggèrent, la technologie ne le permet pas, qu'est-ce qu'on fera? S'il n'y a pas de technologie viable pour des engins électriques, qu'est-ce qu'on fera?

2965 On nous dit que selon les périodes, il n'y aura guère plus d'une quarantaine – là, je dis ça sous réserve parce qu'on s'est promené de 20 à 10 à 30, en tout cas, j'ai mis 40, vous m'en excuserez – il n'y aura guère plus de 40 camions par jour qui emprunteront les routes sinueuses qui mènent à Saint-Michel. Or, ces camions gigantesques s'ajouteront aux dizaines de camions élancés chargés de billes de bois.

2970 Y aura-t-il alors un père de famille qui sera heureux, particulièrement en hiver, de voir un de ses enfants emprunter la 131 pour se rendre au chalet familial? Et ici, il ne faut pas faire preuve de trop de chauvinisme pour dire que ce qui se passe pour les camions ne touchera qu'une toute petite partie de la ville de Saint-Michel. Les camions qu'on génère ici s'en vont ailleurs, se promènent ailleurs et il faut aussi avoir un minimum de considération pour le voisin qui accueille les camions supplémentaires.

2980 On nous dit que les risques sur l'environnement, sur le bruit, sur la qualité de l'air, sur la qualité et la quantité d'eau sont faibles. C'est une expression d'ailleurs qui revient souvent dans les documents qu'on a pu analyser, que tout était faible. Pourtant, s'agissant de l'approvisionnement en eau, ces mines s'abreuvent, si l'on peut dire, à des quantités considérables d'eau prises dans la nappe phréatique.

2985 Et qu'arrivera-t-il si cette nappe ne suffit pas à la tâche? Pas de problème, on s'approvisionnera à la rivière, ce qui ne devrait pas – ne devrait pas – en affecter le débit. Pourtant, les camions au diesel, l'opération de la mine durant les premières années, à tout le

moins, donnent à penser que rien de tout cela ne se fera, comme on dit dans le monde de la santé, à coût nul.

2990 Selon la distance qui nous sépare de la mine, selon la résistance au stress de chacun, on sera perçu, ce projet sera perçu à tort comme un projet qui ne nous concerne pas, ou à raison comme un nouvel assaut à la santé publique, à la qualité de vie des citoyens.

2995 Je veux dire un mot sur la décision d'opportunité, du caractère de ce qui est opportun. S'il s'agissait de la construction d'une école, d'un centre communautaire, d'une nouvelle caserne de pompiers, on pourrait certes faire valoir que s'agissant de l'intérêt public, chacun doit mettre, comme on dit, de l'eau dans son vin, s'il y a bien sûr des désagréments qui accompagnent le projet.

3000 Mais ici, une mine de graphite ne répond, à mon humble avis, nullement à ce critère d'intérêt public. Le graphite n'est pas une matière de première nécessité. Et l'objectif de supplanter des Chinois, pour sympathiques qu'ils soient, ne résiste pas à l'analyse de santé publique.

3005 On argumente avec force que le graphite entre dans la confection des piles, des batteries électriques, lesquelles sont une composante essentielle d'autos électriques et qu'ainsi, on contribue à diminuer les gaz polluants. On a déjà parlé de ce problème-là ici. Pour peu, bien sûr, que le quasi-monopole de la Chine et la saturation d'exploitation de graphite ne rendent pas toute concurrence impossible; pour peu que les espoirs mis dans une mine et des véhicules électriques soient bien servis par la technologie; pour peu que les actionnaires trouvent leur compte dans l'aventure; pour peu que la technologie du remblayage soit au point.

3010 On souligne encore que l'activité générée par la mine revitaliserait le village ou la municipalité de Saint-Michel. C'est vrai, sans doute, si on s'en tient à une analyse superficielle de ce qui crée la vie. Plus de camions au diesel dans les limites de la municipalité, plus de poussières, plus d'explosions, plus de bruit : menaces à l'approvisionnement en eau potable.

3020 D'autre part, Saint-Michel a une réputation actuellement enviable en matière de faune et de flore. C'est une zone récréotouristique reconnue, on l'a dit à plusieurs reprises. Il ne faudrait pas passer d'une remarquable zone récréotouristique réputée pour la qualité de sa faune et sa flore à une zone minière qui, généralement, ne fait l'envie de personne.

3025 Mais nous y revenons. Notre région, le Québec, ont-ils besoin de cette mine pour sa survie? Notre planète qui est si chère aux jeunes qui nous suivent, et dont on a parlé beaucoup, notre planète qui est si chère aux jeunes qui nous suivent sortirait-elle enrichie par cette aventure? L'aventure est-elle nécessaire? Sait-on précisément ce qu'elle nous coûtera collectivement?

Quelle est la part d'ombre, d'incertitudes qui se cache derrière ces « éventuellement », ces « d'ici cinq ans », ces « risques faibles »?

3030 Un mot sur les coûts de transition. Il y aura des coûts de transition avant que la mine ne soit en exploitation optimale, si je peux dire. J'aimerais en examiner quelques-uns parce que la mine ne sera pas en parfaite fonction qu'avant cinq ou sept ans.

3035 Alors, je parle de ces énormes camions au diesel qui sillonneront jour et soir pendant des d'années une région jusque-là paisible, et ce, en attente des camions électriques; de ce site minier qui fonctionnera à tout sauf à l'électricité, lui aussi attendra le grand soir, dans cinq ou sept ans, quand l'électricité prendra la relève; de la faune si riche de Saint-Michel, qui ne manquera pas d'établir ses quartiers ailleurs; de l'eau puisée largement dans une nappe phréatique à protéger et peut-être même dans la rivière au besoin, et de tout ce bruit, cette poussière auxquels
3040 il faudrait bien s'habituer.

Voilà la transition à laquelle il faudra consentir dans les sept premières années; d'une région bucolique et touristique à une région minière.

3045 Et je termine. Chaque geste compte pour garder notre planète, et j'ai volontairement essayé de situer mon mémoire dans autre chose que les petites limites de Saint-Michel, qui sont importantes, mais il y a autre chose. Chaque geste compte pour garder notre planète éloignée du gouffre. Dire non à ce projet de mine, c'est dire oui à un petit geste pour préserver notre région dans ce qui la rend accueillante, à un petit geste qui s'inscrit dans les efforts pour sauver notre
3050 planète.

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3055 Merci beaucoup pour votre contribution. Moi, j'avais une question au niveau du domaine Lagrange. Donc, avez-vous des propositions pour que ce soit plus juste, là? On comprend dans votre mémoire que vous trouvez la situation particulièrement injuste par rapport à l'équité entre les électeurs ou entre payeurs de taxes. Alors, avez-vous une proposition? Évidemment, si le projet,
3060 peu importe l'issu du projet, donc la proposition pour le domaine Lagrange qui serait la plus intéressante, outre le un kilomètre qu'il y a effectivement eu sur la proposition?

M. MICHEL R. DENIS :

3065 Le problème, c'est qu'une mine, ça prend beaucoup de place. Et c'est un peu difficile de dire, bien, on va la déplacer un petit peu à gauche, un petit peu à droit, puis je ne veux pas être

chauvin à mon tour, pour dire, bon, bien, mettez-la à trois kilomètres de plus puis nous autres, on va s'en laver les mains parce qu'on sera à huit. J'ai beaucoup de misère à répondre à cette question-là.

3070

Évidemment, si les camions – puis là, c'est peut-être idiot comme commentaire – si les camions s'arrêtaient à 7 h le soir, c'est sûr que ce serait bien, mais il y a la poussière, puis il y a l'eau, puis il y a... c'est un ensemble, une mine. Ce n'est pas vraiment un petit projet. Ce n'est pas un dépanneur qui s'ouvre sur le coin de la rue, en disant : bien, écoute, ferme à 10 h puis casse-nous pas les pieds avec le reste. C'est très embêtant de circonscrire ce qui peut être fait avec une mine. Je m'en excuse.

3075

LA PRÉSIDENTE :

Puis est-ce que l'Association des propriétaires du domaine Lagrange, elle n'est plus en fonction? C'est ça qu'on a compris dans les mémoires?

3080

M. MICHEL R. DENIS :

Bien, écoutez, je ne connais pas toute la mécanique. Je sais qu'il y en avait une quand on est arrivé puis que monsieur Lagrange a décidé de la...

3085

LA PRÉSIDENTE :

De la dissoudre?

3090

M. MICHEL R. DENIS :

Je ne sais pas si on peut dire la suspendre, mais il y a une association plus large qui a repris, et dans laquelle je milite modestement, oui.

3095

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

3100

LE COMMISSAIRE :

J'avais deux questions. Une première c'était concernant votre vécu de l'intervention ou est-ce que vous avez eu des contacts avec la compagnie, enfin la compagnie minière pour vous demander un peu vos préoccupations? Est-ce que vous avez eu des échanges avec le promoteur?

3105

M. MICHEL R. DENIS :

3110 Non, bien, je l'ai...bien, je l'ai rencontré, je l'ai vu à plusieurs reprises quand il y a eu des
séances d'information. Je suis venu aux séances d'information qu'ils avaient organisées ou que
d'autres ont organisées, ça, je suis venu. Je l'ai rencontré, je l'ai entendu. Mais, comme je vous
dis, c'est tellement majeur, l'instauration d'une mine de 2,6 kilomètres dans ta cour arrière que,
disons que toute ma famille ne sommes vraiment pas pour l'instauration de cette mine pour des
3115 problèmes de santé, pour des problèmes de paix.

Et je comprends très bien les gens du village à dire, écoutez, ça va nous mettre un petit peu
de vie. Je comprends. Je comprends. Mais nous, c'était diamétralement un projet opposé que
nous avons et nous souhaitons le garder.

3120 **LE COMMISSAIRE :**

Une dernière question, c'est un peu sur un sujet différent, mais je m'interrogeais un peu sur
votre mode d'approvisionnement en eau au domaine Lagrange?

3125 **M. MICHEL R. DENIS :**

Un puits artésien.

LE COMMISSAIRE :

3130 Et à quelle profondeur?

M. MICHEL R. DENIS :

3135 Bof, je suis...

LE COMMISSAIRE :

3140 Est-ce que votre puits, c'est le trou, finalement, ou... est-ce que c'est dans la roche ou dans
le...

M. MICHEL R. DENIS :

3145 Oui, je pense que c'est dans la roche. Écoutez, ça, moi, on donne le contrat, quelqu'un
ferait le puits puis, bon. Et je pense même qu'on a une fosse septique aussi, si ça peut vous
intéresser, qu'on a dû agrandir parce que les règlements de la ville disent que quand tu as plus

que, je ne sais pas, moi, trois ou quatre chambres à coucher – ça marche par chambre – et on l'a fait agrandir également.

3150 **LE COMMISSAIRE :**

Donc, il n'y a pas de service municipalisé au domaine de Lagrange?

3155 **M. MICHEL R. DENIS :**

Il y en a. Bien, écoutez, moi, je pense qu'ils ramassent les vidanges. C'est ce qu'ils font comme services. Notre route, c'est en gravelle, on n'a pas d'eau potable puis pas d'aqueduc. On n'a pas grand-chose, mais on l'a achetée comme ça. Je ne me plains pas sur ça. Mais je veux juste dire, nous aussi payons nos taxes municipales et nous aussi avons droit à un point de vue et je déplore infiniment qu'il y ait une... quand on parlait de – je sais qu'il ne faut pas commenter les autres mémoires.

3160 **LA PRÉSIDENTE :**

3165 Il ne faut pas donner des noms, mais que ça se fasse avec...

M. MICHEL R. DENIS :

3170 Non, non, mais quand quelqu'un parlait d'Omerta tout à l'heure, actuellement on fait des modifications majeures à notre maison. On fait des travaux importants et ce sont tous des travailleurs de Saint-Michel qui viennent. Et on ne leur parle jamais de la mine, même dans les pauses-café, jamais, parce qu'on a trop peur. On s'imagine qu'étant peut-être du village, ils seront favorables à la mine, une activité humaine, on ne leur en parle pas. Et ce n'est pas de l'Omerta, on n'est pas... on ne vient pas fous avec ça, mais on ne leur en parle pas. On n'en parle à personne.

3175 **LA PRÉSIDENTE :**

3180 Puis est-ce que, dans le fond, au domaine, bien, dans votre propriété, est-ce que vous avez eu une demande du promoteur ou de la municipalité pour dialoguer de votre situation à vous par rapport au projet minier?

M. MICHEL R. DENIS :

3185 Non. On a entendu qu'on voulait racheter ou qu'on avait acheté les résidences à moins d'un kilomètre, je pense, mais nous, étant à 2,9, on s'est tenus à l'écart. On n'a pas été approchés par personne.

LA PRÉSIDENTE :

3190 Pas de lettre, pas d'e-mail, rien.

M. MICHEL R. DENIS :

3195 Non. Non.

LA PRÉSIDENTE :

3200 Parfait, merci beaucoup.

M. MICHEL R. DENIS :

Merci, Madame.

LA PRÉSIDENTE :

3205 Merci de votre contribution. Donc, on se revoit tous... ah oui, excusez-moi, il y a une portion de rectification.

3210 Donc, Nouveau Monde Graphite a demandé de rectifier certains faits. Alors, merci, Monsieur Denis.

RECTIFICATION

LA PRÉSIDENTE :

3220 Et donc, je vais juste rappeler à Nouveau Monde Graphite les règles pour la rectification. Donc, on ne commente pas l'opinion, on ne commente pas la superficialité ou la profondeur d'une analyse, on ne fait que ramener des faits, quantifier des données qui permettraient de ramener des choses s'il y a eu des faussetés qui auraient été nommées.

Alors, bonjour. Juste vous nommer au micro pour la transcription.

3225 **Mme MARTINE PARADIS :**

Bonjour, Martine Paradis, Nouveau Monde Graphite. Est-ce que je dois dire quel mémoire je rectifie?

3230 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, c'est bon. On devrait être capables...

3235 **Mme MARTINE PARADIS :**

O.K.

LA PRÉSIDENTE :

3240 Attendez un petit peu, je vais demander à mon analyste. Elle veut le mémoire, donc juste le DM en question?

Mme MARTINE PARADIS :

3245 C'est le DM2, le deuxième qui a été présenté. La rectification est au niveau du potentiel de...

LA PRÉSIDENTE :

3250 Donc, le DM25, la deuxième personne qui a présenté, c'est ce que vous dites?

Mme MARTINE PARADIS :

Oui, c'est ça, j'ai pas pris le numéro en note.

3255

LA PRÉSIDENTE :

O.K., c'est bon. Donc, le deuxième citoyen qui a présenté ce matin.

3260 **Mme MARTINE PARADIS :**

3265 La rectification est au niveau du risque de liquéfaction et la stabilité de la halde de résidus miniers, de stériles miniers. On dit que c'est un risque, étant donné qu'il n'y en a aucune... que c'est expérimental et qu'il n'y en a aucune qui a été installée. En fait, au niveau de la stabilité de la halde, ce sont des résidus miniers filtrés et des résidus gérés avec des stériles miniers, donc il y a des dizaines de cas dans le monde.

3270 Au niveau de la stabilité, ce n'est pas expérimental. On a un rapport signé par un ingénieur en géotechnique, qui est une pratique protégée pour la géotechnique et la stabilité des haldes, qui démontre que la halde est stable et qui démontre que le potentiel des résidus miniers est non liquéfiable.

LA PRÉSIDENTE :

3275 Parfait. On vous demande juste de vous limiter à la portion qui était erronée.

Mme MARTINE PARADIS :

3280 Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

3285 On ne veut pas d'explications supplémentaires, en principe. Surtout si vous avez déposé des documents et que notre commission est en analyse.

Mme MARTINE PARADIS :

Non, non, pas de problème.

3290 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça fait que juste brièvement qu'est-ce qui était erroné et la correction.

Mme MARTINE PARADIS :

3295 O.K., la correction au même effet qu'il n'y a aucun site avec de la codisposition dans le monde, il y a des dizaines de sites au moins avec de la codisposition.

3300

Et que la couverture à effet de barrière capillaire ne peut pas avoir d'arbres avec des racines après le recouvrement. En fait, la couverture avec effet de barrière capillaire peut avoir des certains systèmes racinaires ou des modifications à l'ingénierie pour avoir des arbres.

C'est les trois points.

3305

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

3310

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

Donc, Frédéric Gauthier, Nouveau Monde. Donc, moi, j'ai juste deux petits points, là. En fait, je n'ai pas noté c'était quel mémoire. Donc, le premier point, c'était concernant l'entente qu'on a pour la vente de graphite. Donc, c'est 25 000 tonnes par année, donc ce qui représente 25 %...

3315

LA PRÉSIDENTE :

Puis c'était quoi, l'information erronée?

3320

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

C'était 25 000 tonnes sur 26 ans.

3325

LA PRÉSIDENTE :

Mais l'information qui avait été donnée, qui était erronée, c'était quoi, elle disait quoi?

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

En fait une entente de 25 000 tonnes sur 26 ans.

3330

LA PRÉSIDENTE :

O.K., donc plutôt qu'annuelle.

3335

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

Oui, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

3340

C'est annuel.

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

3345

C'est annuel, donc c'est 25 % de la production anticipée.

LA PRÉSIDENTE :

3350

De la production annuelle.

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

Oui.

3355

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

3360

Et l'autre chose, en fait, il a été mentionné que la mine serait tout, sauf électrique. En fait, comme vous le savez, les cinq premières années, on se donne la marge de manoeuvre pour que ce soit diesel, mais par contre tout l'équipement, l'usine, le séchoir, et cetera, vont être électriques à l'année 1.

3365

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Donc, c'est les véhicules de transport qui ne sont pas électriques dans les cinq premières années.

3370

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

C'est ça.

3375

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

3380

Donc, c'était dans le dernier mémoire, ça a été mentionné que ce serait tout, sauf électrique.

LA PRÉSIDENTE :

3385

Parfait. Je vous remercie beaucoup. Je rappelle que le droit de rectification est pour tout le monde, là, c'est autant l'initiateur, personnes-ressources ou citoyens, mais c'est la même règle qui s'applique, on n'est pas dans le « commenter les opinions ».

3390

Non, bien, il faut s'inscrire, il fallait s'inscrire, alors je vous invite... non, il n'y a pas de réplique au droit de rectification. Par contre, si vous avez une rectification sur quelque chose que vous avez entendue et vous voulez l'apporter, il fallait s'inscrire en arrière et vous pourrez... si c'est une rectification de fait que vous voulez apporter, il va falloir s'inscrire à la prochaine séance.

3395

Alors, merci. La séance est levée, je vous souhaite un bon lunch et on se revoit à 13 h 30. Puis pour ceux qui ne reviennent pas, allez remplir le questionnaire à l'arrière pour votre satisfaction à nos travaux.

Merci!

3400

AJOURNEMENT

SÉANCE AJOURNÉE AU 25 FÉVRIER 2020 À 13 H 30

3405

3410

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis au moyen d'un enregistrement numérique, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

3415



Yolande Teasdale, s.o./o.c.r.